



# CONTRAT ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

OPV Bois Jolivet - Les Îles - Bellerive





# EDITO

## Mot du préfet de département de la Haute-Savoie, M. Yves Le Breton

« Engagement quartiers 2030 » vient porter une nouvelle dynamique dans le renouvellement des contrats de ville, résolument tournée vers la recherche d'une durabilité de l'action publique dans les quartiers prioritaires de la ville.

La volonté de l'État à travers le renouvellement de son engagement auprès des habitants des quartiers prioritaires de la ville, est de conduire aux côtés des présidents d'EPCI et des maires des quartiers concernés, des actions développant le partenariat entre acteurs publics et privés, renforçant la participation active des habitants et maillant efficacement les contractualisations existantes sur leurs territoires, afin d'activer efficacement le droit commun.

Nous restons engagés pour réduire les écarts territoriaux entre les quartiers prioritaires et leur territoire d'appartenance, et améliorer la vie des habitants des quartiers. Dans notre société post crise sanitaire de 2020, les enjeux portés par la politique de la ville en termes de cohésion sociale, de renouvellement urbain et de cadre de vie, d'emploi et de développement économique prennent sens de façon encore plus accrue aujourd'hui.

Le renouvellement des contrats de ville a porté l'ambition d'une plus grande prise en compte de la parole des habitants, notamment par la mise en place au niveau national de la plateforme « Quartiers 2030 ». Localement, nous rechercherons tout au long de la vie de ces « Engagements quartiers 2030 » pris aujourd'hui, davantage de participation citoyenne pour créer des liens, mesurer nos politiques et actions, afin de répondre au mieux aux besoins et spécificités propres à chaque territoire.

Pour répondre à notre promesse de « Faire République », nous nous attacherons à faire que notre action soit souple, agile, guidée par le principe de l'aller vers les publics, et plus spécifiquement auprès des jeunes et des parents. Le déploiement récent de moyens exceptionnels, tels que « quartiers d'été » ou la labellisation de deux cités éducatives sur notre département, sont des leviers forts pour valoriser la force de l'investissement dans l'Education pour rompre la spirale de la précarité et de la fatalité d'une vie en quartier prioritaire, tout comme le nécessaire soutien à la parentalité que nous devons apporter.

Je sais compter sur l'engagement des collectivités pour faire de ces « Engagements quartiers 2030 » signés sur le département, de vraies réussites et illustrations concrètes de ce que notre République offre en termes d'égalité des chances.

La politique de la Ville, définie par la loi Lamy du 21 février 2014, incarne l'engagement de l'État et des collectivités territoriales en faveur de la cohésion urbaine et de la solidarité nationale et locale. Cette politique vise à répondre aux multiples difficultés rencontrées par les quartiers dits "prioritaires", qu'elles soient d'ordre social, économique, éducatif ou liées à l'accès aux droits fondamentaux. Conduite dans un souci d'égalité entre les territoires, elle a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des habitants en renforçant l'intervention de l'État et des collectivités, tout en s'articulant avec les dispositifs de droit commun.

Les contrats de Ville, instaurés par la loi n°2014-173 du 21 février 2014, constituent le cadre opérationnel de cette politique. La nouvelle génération de ces contrats, intitulée "Engagements Quartiers 2030", s'inscrit dans la continuité des actions précédentes tout en redéfinissant les priorités et les méthodes d'intervention.

Cette nouvelle contractualisation repose sur plusieurs évolutions majeures :

- Une redéfinition de la géographie prioritaire basée sur les revenus des habitants, permettant de mieux cibler les territoires en difficulté ;
- Une structuration des axes du contrat autour de grands piliers, tels que la cohésion sociale au sein des territoires, le développement économique et de l'emploi, ainsi que le cadre de vie et le renouvellement urbain. Des thématiques transversales comme la jeunesse, l'égalité femmes-hommes, et la lutte contre toutes les formes de discriminations sont également intégrées ;
- Une participation citoyenne renforcée, visant à impliquer davantage les habitants et à garantir que la politique mise en œuvre réponde réellement aux besoins locaux ;
- Un pilotage territorial à l'échelle intercommunale ou communale, favorisant une synergie entre les habitants, le secteur associatif et les partenaires locaux.

Les engagements pris dans ce cadre visent à réduire les inégalités et à mobiliser pleinement les dispositifs de droit commun dans les quartiers, tout en déployant des moyens spécifiques lorsque nécessaire.

Ce contrat s'appuie sur les enseignements tirés du Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés (PERR) et de l'évaluation finale des contrats de Ville 2014-2022. Ces réflexions ont permis d'affiner les stratégies d'intervention pour cette nouvelle génération de contrats, tout en tenant compte des acquis et des défis identifiés lors des précédentes expériences.

Enfin, bien que la notion de "quartiers de veille active" (QVA) disparaisse dans cette nouvelle configuration, l'État continue de veiller sur ces zones dites « sensibles » en finançant des actions au sein de ces quartiers. Ainsi, Les Prés-des-Plans à Ville-la-Grand, Le Bouchet à Bonneville, La Versoie à Thonon, et Le Crozet à Cluses, bénéficieront du soutien de l'État pour favoriser l'égalité des territoires .

Afin de répondre au mieux aux spécificités locales, les collectivités ont, dans un premier temps, travaillé en autonomie. Cette démarche a permis d'identifier les particularités propres à chaque territoire, notamment grâce à des consultations citoyennes et à des groupes de travail centrés sur les thématiques structurantes. Ces initiatives ont non seulement favorisé une meilleure compréhension des besoins locaux, mais aussi renforcé l'engagement des habitants et des acteurs locaux dans le processus de décision.

Ainsi, le contrat de ville a été élaboré en étroite collaboration avec les habitants et les associations, acteurs essentiels de la vie des quartiers prioritaires, il se veut flexible et évolutif pour répondre aux enjeux sociétaux d'aujourd'hui et s'adapter aux défis de demain.

Une meilleure articulation est recherchée entre les moyens mobilisés dans le champ de la politique de la ville, ceux portés par les autres politiques de l'État et de ses opérateurs (ANRU, ANAH...), et celles des collectivités territoriales et de leurs groupements. En particulier, il conviendra de veiller à l'adéquation des objectifs des contrats de ville et des contrats de relance et de transition écologique (CRTE), selon des modalités à définir localement.

En Haute-Savoie, en 2024, 1 098 059 euros ont été consacrés aux actions en direction des QPV dont 450 000 euros pour les cités éducatives d'Annemasse et de Bonneville et 58 313 euros pour le dispositif Quartier d'été.

# SOMMAIRE

01

**Photographie du territoire**  
Page 6

02

**Les préoccupations majeures des habitants**  
Page 13

03

**Les grands enseignements du bilan évaluatif du contrat de ville**  
Page 17

04

**Les grands défis et enjeux du quartier**  
Page 19

05

**Les engagements des signataires pour le quartier**  
Page 24

**06**

**Les grandes orientations du contrat Engagements Quartiers 2030**

Page 26

**07**

**Les objectifs du contrat Engagements Quartiers 2030**

Page 30

**08**

**L'organisation et la gouvernance**

Page 41

**09**

**La synthèse du contrat Engagements Quartiers 2030**

Page 46

**10**

**Annexes**

Page 49

# 01

## Photographie du territoire

### **Le territoire de la Communauté de Communes Faucigny Glières**

- a. Démographie - Page 8
- b. Composition familiale - Page 8

### **Le QPV Bois Jolivet - Les Îles - Bellerive**

- a. Démographie - Page 10
- b. Education - Page 11
- c. Emploi et insertion professionnelle - Page 12
- d. Revenus - Page 12
- e. Logement - Page 12



## Le territoire de la Communauté de Communes Faucigny Glières



La Communauté de Communes Faucigny Glières (CCFG) est une intercommunalité créée en 2006, abritant 27 218 habitants (INSEE, 2020). Elle est composée de 7 communes membres : Ayse, Bonneville, Brizon, Contamine-sur-Arve, Marignier, Glières-Val-de-Borne et Vougy.

Elle est située dans le département de la Haute-Savoie, dans la moyenne vallée de l'Arve, au cœur du triangle formé par Annecy (Préfecture), Annemasse (frontière avec la Suisse) et Chamonix (frontière avec l'Italie). Elle se situe ainsi à mi-chemin entre Genève et le Mont-Blanc et est intégrée au périmètre du « Grand Genève » (futur pôle métropolitain).

La communauté de communes est organisée en deux pôles de vie : la commune de Bonneville, ville-centre, sous-préfecture et chef-lieu de canton, et la commune de Marignier. Les 5 autres communes de la CCFG, périurbaines, rurales et de moyenne montagne, accueillent à la fois une urbanisation résidentielle grandissante, une activité agricole, industrielle, culturelle, touristique et de loisirs (balades, randonnées sur chaque relief de part et d'autre de l'Arve, ainsi que le ski nordique à Glières-Val-de-Borne et Brizon, sur les plateaux des Glières et de Solaison).

La création de l'intercommunalité s'est accompagnée du transfert des missions des 7 communes qui la composent : aménagement de l'espace, développement économique, petite enfance, enfance, jeunesse, prévention, voirie, instruction du droit des sols, création et commercialisation de zones industrielles, médiathèque, crématorium, centre nautique.

Depuis plusieurs années, dans la mise en œuvre de la politique de la Ville, la CCFG s'est impliquée dans une politique de cohésion sociale et urbaine.

Face à ces défis, cette politique :

- Traite ensemble les actions en faveur des habitants et les interventions sur le bâti ;
- Mobilise d'abord les moyens des politiques de droit commun ;
- Agit au niveau intercommunal, pour transformer le cadre de vie et intégrer les quartiers prioritaires aux dynamiques de l'agglomération.

**27 218**  
habitants

**7**  
communes

**2**  
pôles de vie

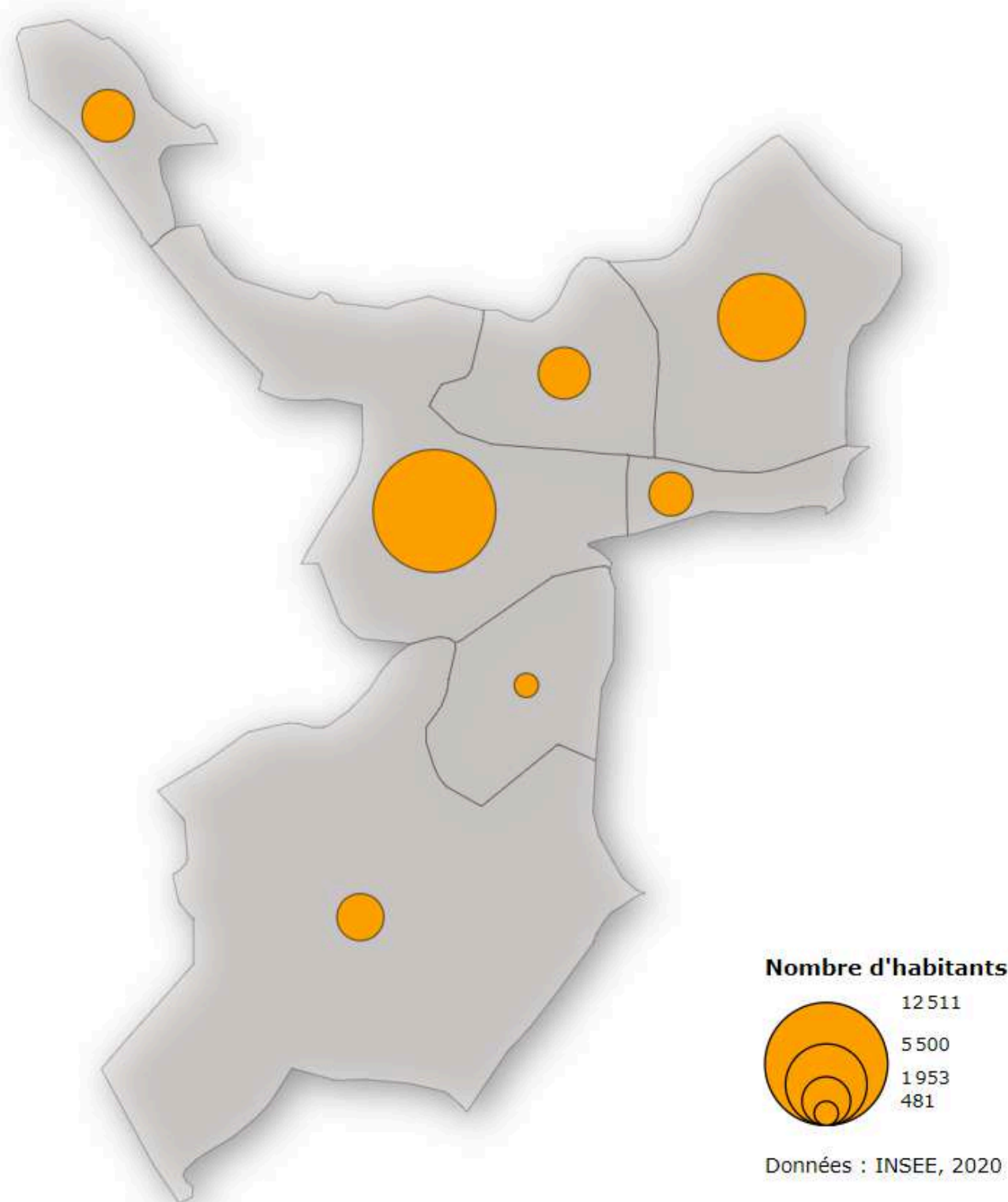


## Démographie

Les habitants de la CCFG résident majoritairement sur les communes de Bonneville et de Marignier, concentrant respectivement 46% et 23% de la population intercommunale.

Le territoire accueille principalement la population active. Certaines tendances sur la répartition de la population par tranches d'âges sont à noter :

- Les communes d'Ayse et de Marignier sont davantage concernées par une population vieillissante par rapport à l'ensemble de la CCFG : 26,8% de personnes âgées de plus de 60 ans sur la commune d'Ayse et 24,7% sur la commune de Marignier contre 20,3% sur l'ensemble de la CCFG et 18,3% sur la commune de Bonneville.
- La commune de Bonneville abrite principalement une population plus jeune âgée de 0 à 44 ans (62,4%, contre 58,4% sur l'ensemble de la CCFG et 51,6% sur la commune de Marignier). C'est la seule commune à connaître ce phénomène sur l'intercommunalité, bien que la commune de Contamine-sur-Arve accueille davantage d'enfants de 0 à 14 ans que le reste du territoire (23,5%).



**46%**

de la  
population à  
Bonneville

**62.4%**

de personnes  
de 0 à 44 ans à  
Bonneville

## Composition familiale

Les données concernant la composition des ménages sont plutôt similaires sur le territoire intercommunal. De fait, la part des couples sans enfants s'élève globalement à 40%, mis à part sur la commune d'Ayse où ces ménages représentent 50% de l'ensemble des ménages du territoire. De même, les couples avec enfants représentent 50% des ménages du territoire intercommunal, et ce quelle que soit la commune de résidence.

outefois, une attention doit être portée sur la part des familles monoparentales et notamment sur la part des mères seules avec enfants. Ces dernières résident plus largement dans les communes de Bonneville et de Marignier, bassins de vie de la CCFG, où la part s'élève à 13% de mères seules et 4% d'hommes seuls. Sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes, les familles monoparentales représentent 15% des ménages. Les chiffres sont représentatifs de la situation dans le département de la Haute-Savoie pour l'ensemble. La représentation des mères seules reste toutefois plus élevée sur le territoire de la CCFG.

## Le QPV Bois Jolivet - Les Îles - Bellerive

La CCFG et la Ville de Bonneville sont engagées dans la politique de la Ville depuis le début des années 2000. A l'issue de la phase de consultation, le quartier prioritaire de Bonneville « Bois Jolivet - Les Îles - Bellerive » a été fixé par le décret n°2023-1312 du 28 décembre 2023. Sa population est de 1 800 habitants pour un revenu médian de 14 400 € / an.

Le quartier du Bouchet, quartier « en veille active » (sorti du dispositif en 2015), n'intègre pas la mise à jour du périmètre du quartier politique de la ville au 1er janvier 2024.



Le quartier des Îles bénéficie d'une réhabilitation suite à la signature de la convention NPNRU du 19 novembre 2018. Les résidents concernés par les phases 1 et 2 de la démolition ont été relogés. Les premiers bâtiments neufs des Îles ont été livrés en 2022. La déconstruction se poursuit jusqu'en 2025 : les ménages de la dernière tranche seront relogés dès septembre 2023 jusqu'au dernier trimestre 2024.

Le quartier du Bois Jolivet pour lequel le développement d'actions à destination des habitants a été intensifié au cours du dernier contrat de ville, sera concerné par certains travaux liés à la voirie notamment ainsi que par une rénovation du patrimoine d'Halpades au cours des prochaines années.

Le quartier de Bellerive, plus récent et en rive gauche de l'Arve, nécessite le déploiement de moyens supplémentaires pour garantir une meilleure qualité de vie aux habitants. Ce quartier est notamment concerné par des projets d'aménagement des espaces publics pour les années à venir.

**3**

secteurs au sein du QPV

**1 800**

habitants (2019)

**14 400 €**

revenu médian par habitant, par an

## Démographie

L'indice de jeunesse du QPV Bois Jolivet – Les Îles – Bellerive estimé à 3,3 révèle une prédominance de population jeune, en 2019 (SIG Ville). La commune de Bonneville et le territoire de la CCFG sont quant à eux concernés par un indice plus faible, respectivement de 1,4 et 1,3.

Les services petite enfance, enfance et jeunesse de la CCFG accueillent respectivement le 0-3 ans, les 3-11 ans et 11-17 ans. En 2023, les données récoltées par les bailleurs sociaux concernant cette population, au sein du quartier politique de la ville sont révélatrices de certaines tendances démographiques :

	Bois Jolivet	Bellerive	Les Îles	Total QPV
0 à 3 ans	8	4	0	12
4 à 11 ans	106	80	5	191
12 à 17 ans	102	47	21	170
Total par secteur	216	131	26	373

Le QPV Bois Jolivet – Les Îles – Bellerive concentre 9,9% de ménages de 6 personnes ou plus, soit 7.8% de plus qu'au sein de la commune de Bonneville (SIG Ville). De la même manière, la part des familles monoparentales représente 26,2% sur le quartier (17,4% sur la commune de Bonneville et 14,6% sur le territoire de la CCFG) en 2019.

Le QPV de Bonneville compte 25,2% d'étrangers (SIG Ville). Ce taux est nettement supérieur au reste de la commune et de l'EPCI, mais reste toutefois inférieur aux autres QPV du département de la Haute-Savoie.

La commune de Bonneville concentre 55% des bénéficiaires de la CAF sur le territoire de la CCFG (INSEE). Au sein de la commune, 18% d'entre eux résident au sein du QPV Bois Jolivet – Les Îles – Bellerive (SIG Ville).

**373**

enfants et  
jeunes âgés de  
0 à 17 ans

**9.9 %**

de ménages  
de plus de 6  
personnes

**26.2 %**

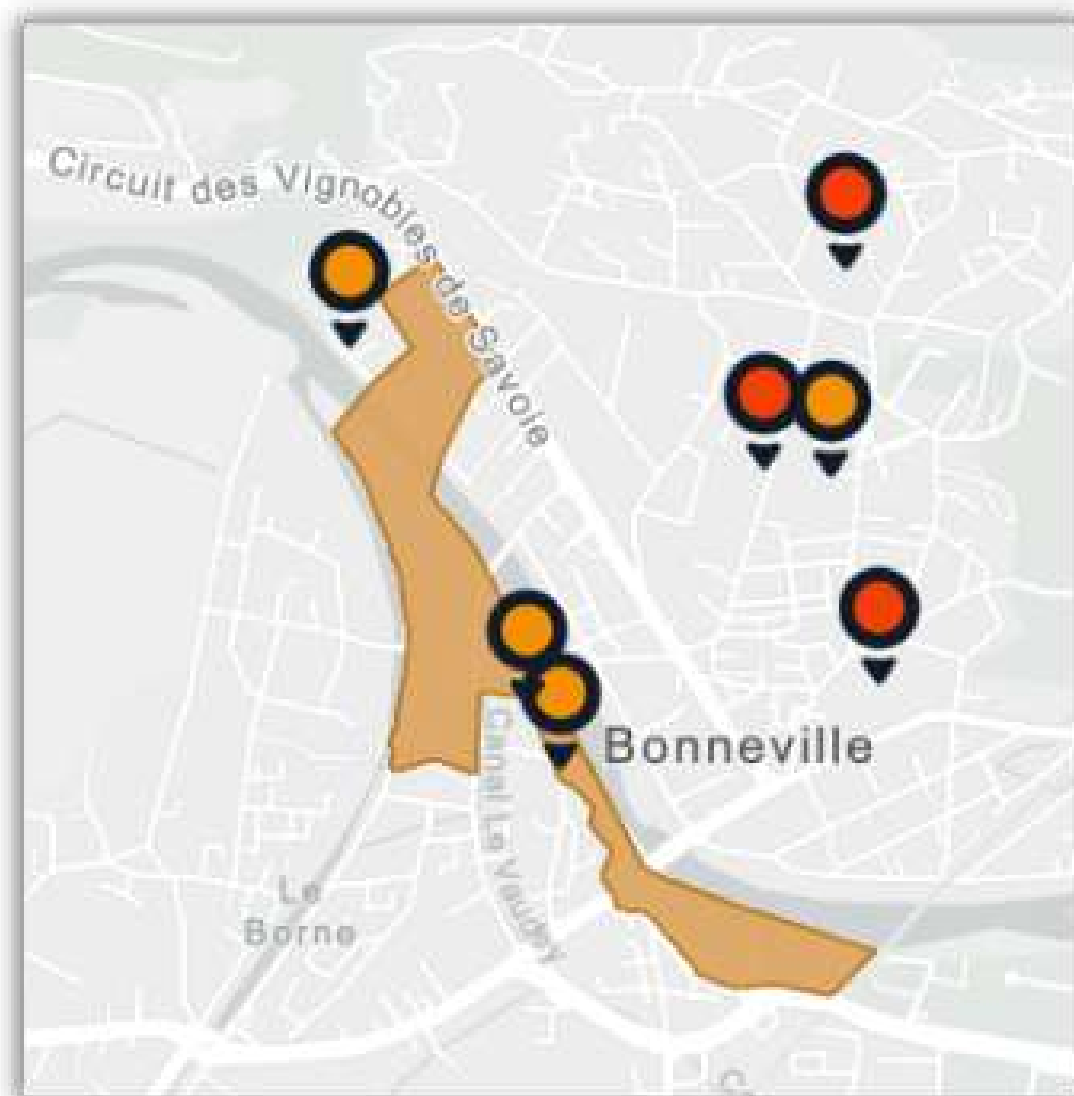
de familles  
monoparentales

**25.2 %**

d'étrangers



## Education



Au sein du QPV Bois Jolivet – Les Îles – Bellerive sont installés des établissements scolaires : les écoles maternelle et élémentaire du Bois Jolivet et l'école primaire des Îles.

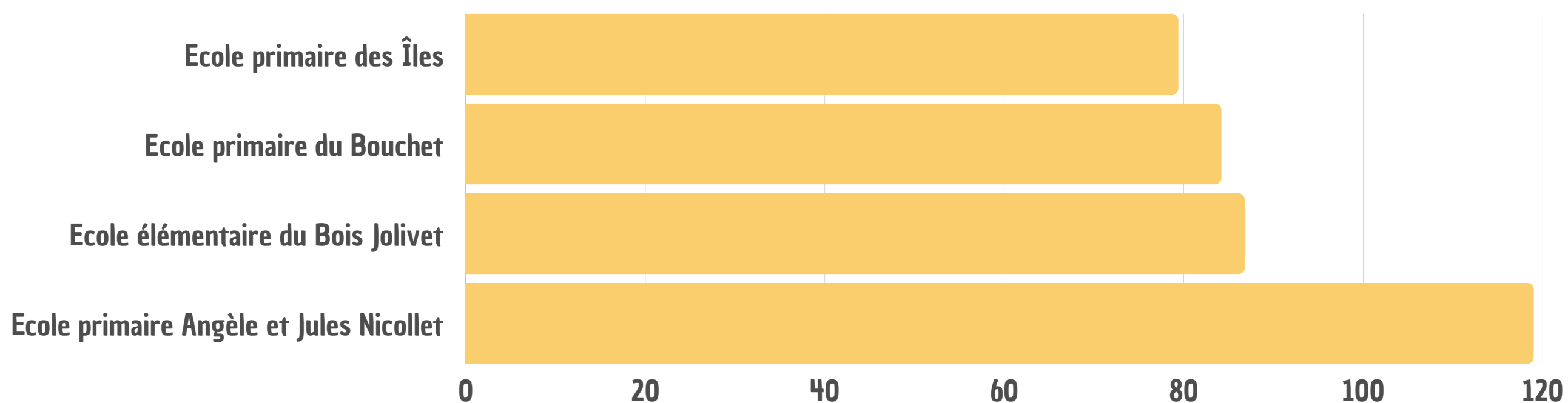
Depuis le 29 janvier 2022, suite au Comité Interministériel des Villes, la commune de Bonneville a été labellisée Cités Éducatives sur le périmètre du QPV Bois Jolivet – Les Îles – Bellerive. Dans ce contexte, des établissements scolaires ont été ciblés pour la mise en place d'actions à destination du public « élève » : les écoles maternelles et élémentaires du Bois Jolivet, des Îles, et Angèle et Jules Nicollet, le collège Samivel (tête de réseau) , le lycée Guillaume Fichet et le lycée hôtelier François Bise (carte ci-contre)

A la rentrée 2020, parmi l'ensemble des collégiens résidant dans le QPV Bois Jolivet – Les Îles – Bellerive, 71,9% sont issus d'un milieu social défavorisé ; 77,6% des élèves du QPV scolarisés dans une formation générale et technologique en lycée sont enfants d'ouvriers ou inactifs ; 66,7% des élèves du QPV scolarisés dans une formation professionnelle des lycées sont issus d'un milieu social défavorisé. Il est à noter que certains jeunes du QPV sont scolarisés au collège Karine Ruby à Saint-Pierre-en-Faucigny.

L'indice de position sociale (IPS) permet de rendre compte de la qualité du contexte familial de l'élève quant à sa réussite éducative. L'indicateur qualitatif est basé sur différents éléments :

- Le diplôme des parents ;
- Les conditions matérielles (revenus, nombre de pièces dans le logement, partage de la chambre, présence d'un ordinateur au domicile, accès à Internet) ;
- Le capital culturel (nombre de livres au domicile, télévision dans la chambre, temps passé devant la télévision) ;
- L'ambition et l'implication des parents (aspirations, conversations sur la scolarité, avenir scolaire) ;
- Les pratiques culturelles (sport, concert, théâtre, cinéma, musée, activités extra-scolaires).

L'IPS de l'école primaire publique des Îles s'élève à 79,4 et celui de l'école élémentaire du Bois Jolivet à 86,8, pour l'année 2022 (graphique ci-dessous). La moyenne nationale est de 103. Ainsi, les conditions ne sont pas toutes réunies pour assurer aux élèves du QPV Bois Jolivet – Les Îles – Bellerive une certaine réussite éducative.



Parmi les jeunes de 16 à 25 ans résidant dans le QPV en 2018, 49,4% sont non scolarisés et sans emploi. La Mission Locale Jeunes de Bonneville accompagne ce public dans les démarches du quotidien. La part de ces jeunes est nettement supérieure à celle du reste de la commune (24,6%) et du territoire de la CCFG (19,3%).

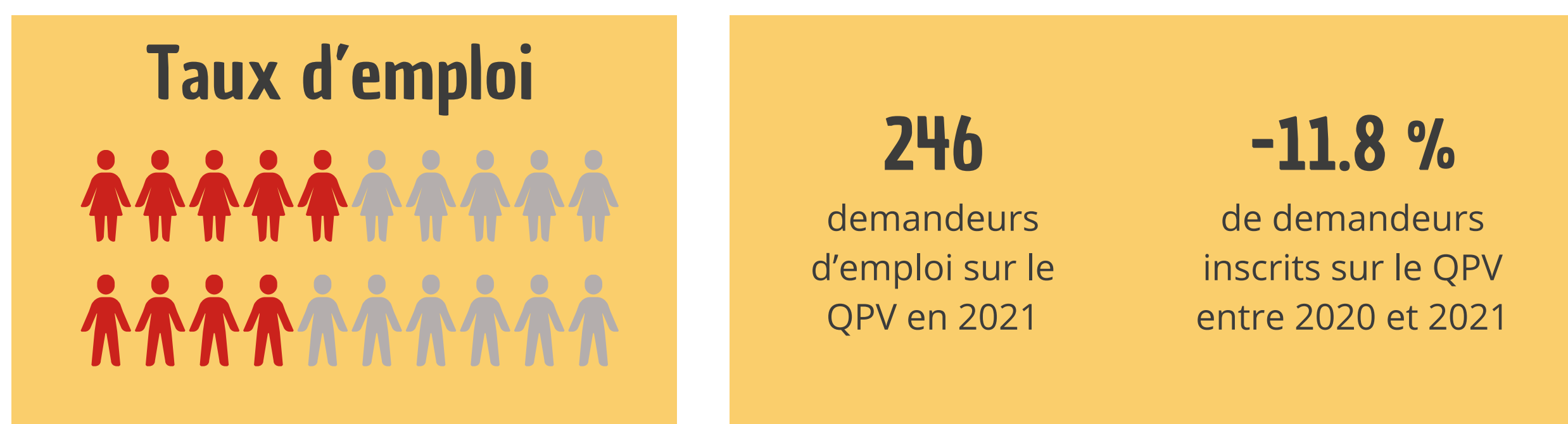
L'ensemble des éléments précités se traduisent également dans le retard scolaire des élèves résidant dans le QPV Bois Jolivet – Les Îles – Bellerive. Parmi eux, 41,7% sont en retard en terminale générale et technologique (16,7% sur la commune de Bonneville) ; 53,8% sont en retard en seconde professionnelle (35,4% sur le territoire de la CCFG).

## Emploi et insertion professionnelle

Contrairement aux tendances rencontrées à l'échelle de la commune et de la CCFG, le taux d'emploi des femmes est plus élevé que celui des hommes au sein du QPV Bois Jolivet – Les Îles – Bellerive : respectivement 46,8% et 41,4% (SIG Ville). Toutefois, le taux d'emploi des 15-64 ans du QPV reste plus faible qu'ailleurs sur le territoire.

De plus, les emplois occupés par 24,5% des habitants du QPV sont des emplois à durée limitée. De la même manière, les demandeurs d'emploi du QPV ne sont pas des demandeurs d'emplois de longue durée, ils sont régulièrement en activité mais plutôt sur des contrats précaires.

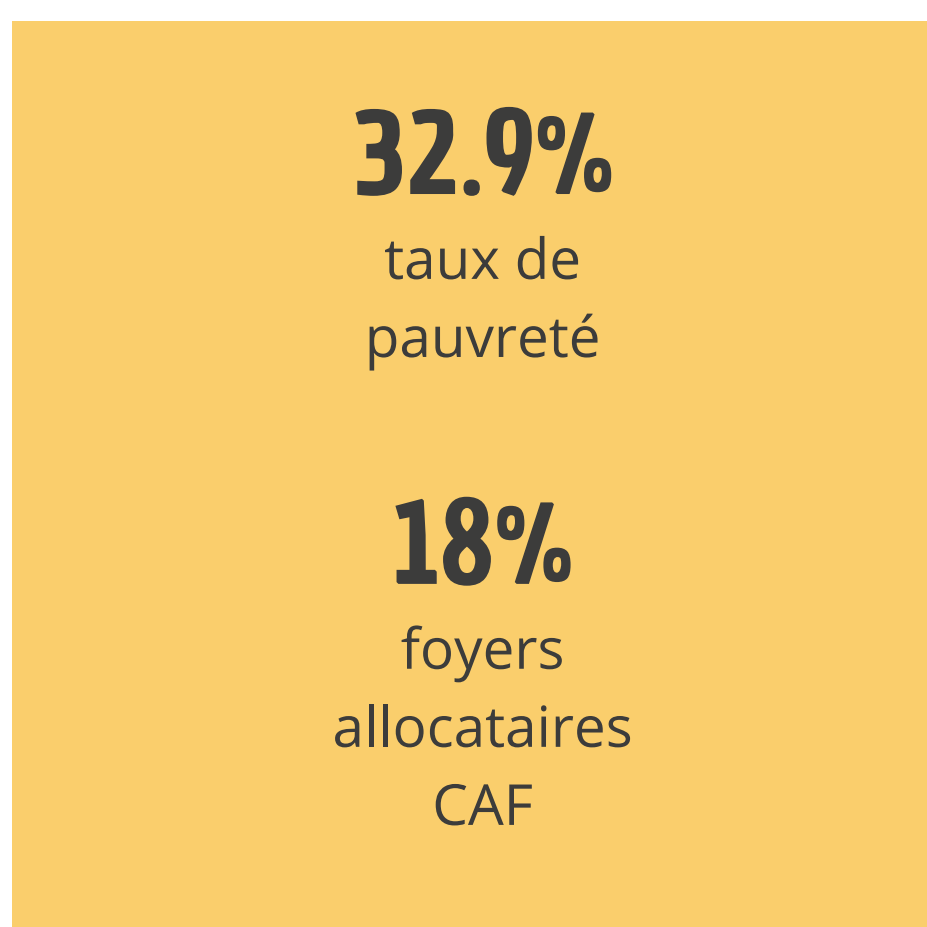
Entre 2020 et 2021, le nombre de demandeurs inscrits en catégories ABC sur le QPV a diminué de 11,8%, contre une diminution de 5,6% sur le territoire de la CCFG (INSEE). En 2021, le nombre de demandeurs d'emploi sur le QPV toutes catégories est de 246 personnes, dont 116 femmes. 30,8% des demandeurs d'emploi toutes catégories ont un niveau inférieur au CAP-BEP soit 14,6% de plus qu'à l'échelle de l'EPCI. 13,4% ont un niveau supérieur au baccalauréat, soit deux fois moins que sur l'échelle communale (SIG Ville).



## Revenus

Le revenu médian par unité de consommation sur le QPV Bois Jolivet – Les Îles – Bellerive s'élève à 14 400 €. Le taux de bas revenus est de 47,8%, soit un taux 4 fois supérieur à celui de la commune de Bonneville. En parallèle, le taux de pauvreté est de 32,9% au sein du QPV, soit 3,5 fois supérieur à celui du territoire de la CCFG (SIG Ville).

18% des foyers allocataires CAF de la commune de Bonneville résident dans le QPV Bois Jolivet – Les Îles – Bellerive (SIG Ville) ; 53 personnes bénéficient en 2022 du RSA socle, soit 26% des bénéficiaires de la commune résidant au sein du QPV ; 44 personnes du QPV bénéficient de l'allocation adulte handicapé (AAH) soit 29% des bénéficiaires de l'AAH résidant dans la commune de Bonneville.



## Logement

En 2020, la part de logements locatifs sociaux du QPV par rapport au parc locatif social de la commune de Bonneville s'élevait à 52%. Au sein du QPV Bois Jolivet – Les Îles – Bellerive, 92,9% des logements sont des logements sociaux (INSEE).

La part de logements sur-occupés est de 12,2% sur le QPV alors qu'elle est de 5,1% sur le territoire de la CCFG. En moyenne, les logements sont occupés par 2,9 personnes au sein du QPV (INSEE).

# 02

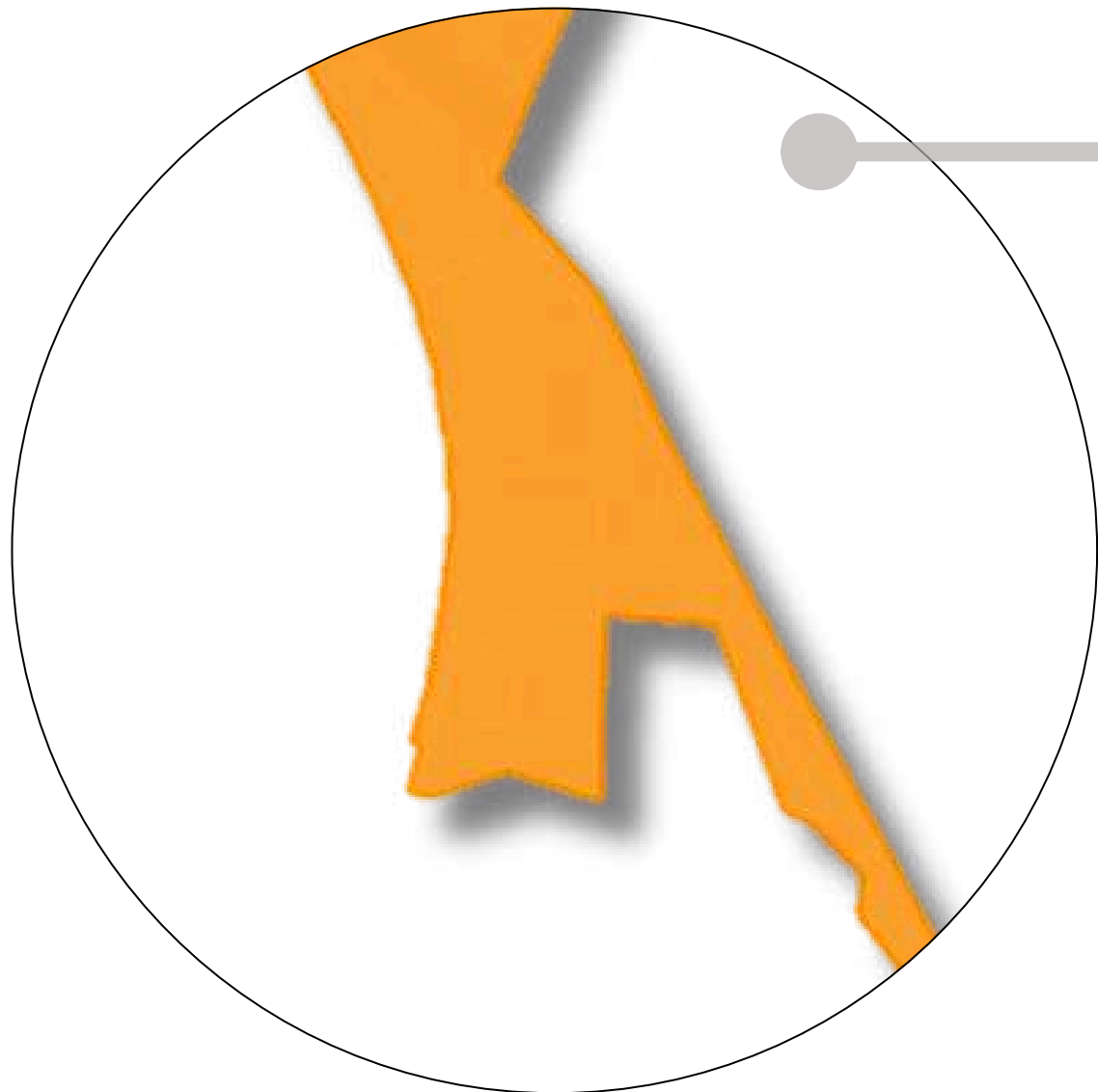
## Les préoccupations majeures des habitants

- a. Quartier du Bois Jolivet - Page 7
- b. Quartier des Îles - Page 8
- c. Quartier de Bellerive - Page 9



Sollicités dans le cadre de la construction de la nouvelle contractualisation, les habitants du QPV Bois Jolivet – Les Îles – Bellerive partagent des inquiétudes, des besoins et souhaits pour l'avenir de leur quartier.

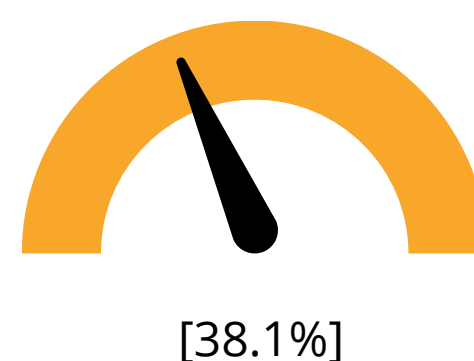
## Quartier du Bois Jolivet



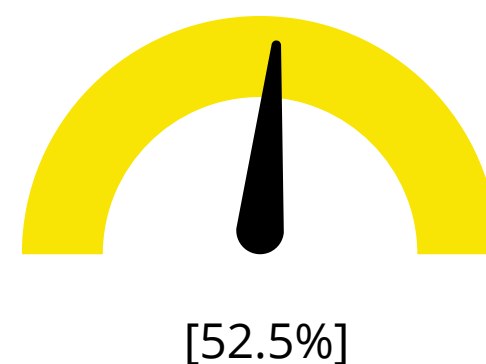
**583** habitants (Halpades, 31/12/2022)

### Satisfaction des habitants

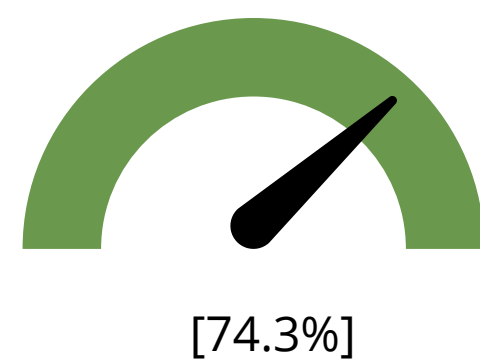
#### État général des immeubles



#### Sécurité



#### Vie associative, culturelle et sportive



La préoccupation principale des habitants du Bois Jolivet reste la proximité immédiate de la Maison d'Arrêt, produisant de nombreuses nuisances dans le quartier. Certains habitants notent une dégradation de la situation depuis quelques années.

La proximité de la Maison d'arrêt et le jet de projectiles depuis le quartier du Bois Jolivet augmente les phénomènes de petite délinquance et les nuisances sonores, jour et nuit. Les habitants soulignent un climat anxieux, les conduisant parfois à réduire leur périmètre de sortie le soir ou freinant leur vie sociale. Certains grands-parents s'interdisent d'accueillir leurs petits-enfants chez eux, se sentant en insécurité.

La majorité des habitants du Bois Jolivet interrogés vivent dans des logements, non adaptés à leurs besoins (nombre de personnes dans le foyer ayant évolué), mal isolés (confort d'été ou d'hiver), humides, en très mauvais état (notamment au niveau du sol et des plafonds), et sans réponses du bailleur social. Certains se sentent démunis face à cette situation.

De plus, les habitants du Bois Jolivet s'inquiètent pour les plus jeunes. En effet, certains souhaiteraient une sécurisation de l'aire de jeux du square (clôture, sol plus souple, espaces pour les plus petits), un entretien du city-stade avec des poubelles de tri à proximité et des aménagements pour les parents.



Globalement, les participants à l'enquête (2023) se sentent plutôt bien dans le secteur du Bois Jolivet. Tous notent tout de même des nuisances liées à la situation de la Maison d'arrêt. Pour la plupart, la situation se dégrade.

### Priorités pour les habitants



Habitat

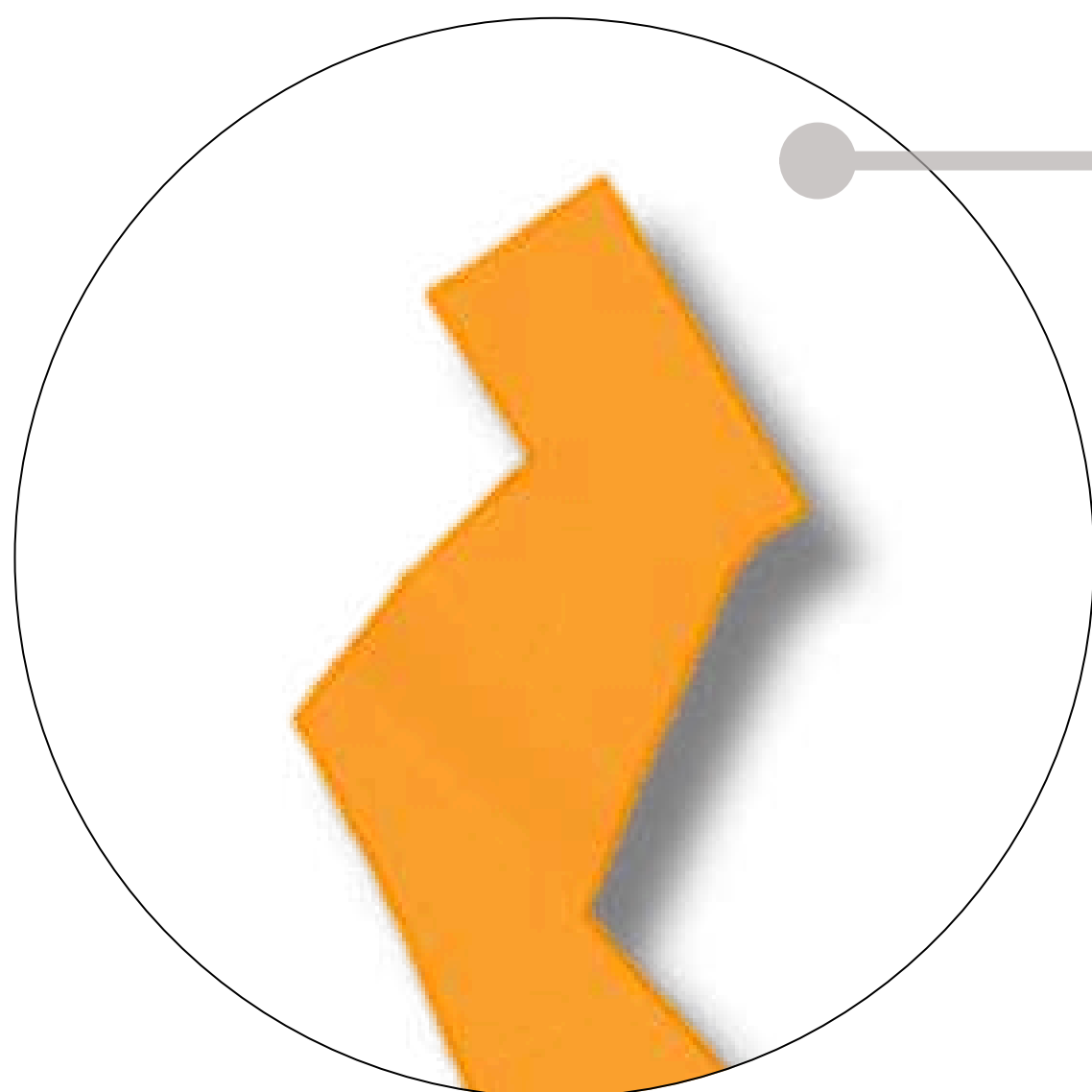


Equipements et services associés



Cadre de vie et tranquillité résidentielle

## Quartier des Îles



**140** habitants (Halpades, 31/12/2022)

La réhabilitation du quartier des Îles a permis l'apaisement de certaines tensions. Les habitants interrogés résident encore dans les derniers bâtiments à déconstruire. Ainsi, les préoccupations des habitants des Îles sont celles des derniers ménages concernés par un relogement à venir.

La fermeture contrainte de la Maison de Projet aux Îles à l'automne 2022 a impacté le quotidien des habitants du quartier. Ils souhaiteraient la mise en place d'ateliers, ainsi que des temps et des lieux d'échanges entre habitants et avec des services publics.

L'habitat et les espaces extérieurs sont des sujets qui inquiètent les habitants des Îles en attente de relogement. Ils résident dans des logements mal isolés, humides, en mauvais état. Ainsi, ils souhaitent des logements de meilleure qualité. De la même manière, ils souhaiteraient une amélioration des aires de jeux pour enfants et l'installation de bancs dans l'espace public.

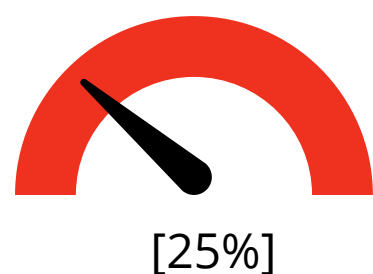
La plupart des habitants des Îles déplorent un manque de propreté dans certains bâtiments et dans l'espace public. Selon certains, l'entretien s'est détérioré depuis la fin des premières phases de travaux.

Les habitants des Îles rendent compte d'un sentiment d'abandon, cela à plusieurs échelles :

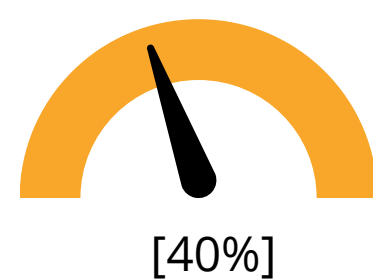
- Les ménages en attente de relogement dans le cadre du NPNRU ont observé une détérioration de la qualité de services et des difficultés liées à la prise en considération des problèmes rencontrés dans leurs logements actuels, des parties communes et des espaces extérieurs. La période de latence entre le déménagement et l'aménagement dans leur nouvel espace a parfois été difficile à vivre pour certains.
- Les ménages ayant été relogés sur site, dans les logements neufs livrés en 2022, déplorent la fermeture de la Maison de Projet.
- Les ménages ayant été relogés hors site sont nostalgiques du quartier passé. Ils regrettent les espaces extérieurs et aménagements leur permettant de se réunir et de favoriser le vivre-ensemble. D'une manière générale, l'image du quartier des Îles a évolué. Toutefois, le lien social reste à tisser, à la fois avec les ménages les plus anciens et avec les nouveaux ménages.

### Satisfaction des habitants

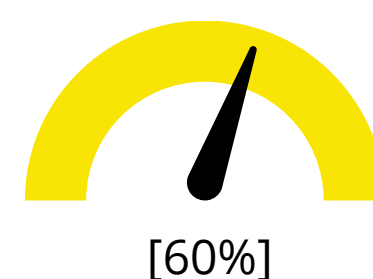
#### Qualité des logements



#### Propreté



#### Relations habitants



Globalement, les participants à l'enquête se sentent plutôt bien dans le secteur des Îles. La réhabilitation du quartier a permis l'apaisement de certaines tensions. Il est tout de même important de regarder les réponses en ayant en tête que le projet NPRU n'est pas encore achevé. Le questionnaire a été réalisé alors qu'il reste 23 ménages à reloger.

### Priorités pour les habitants



Habitat

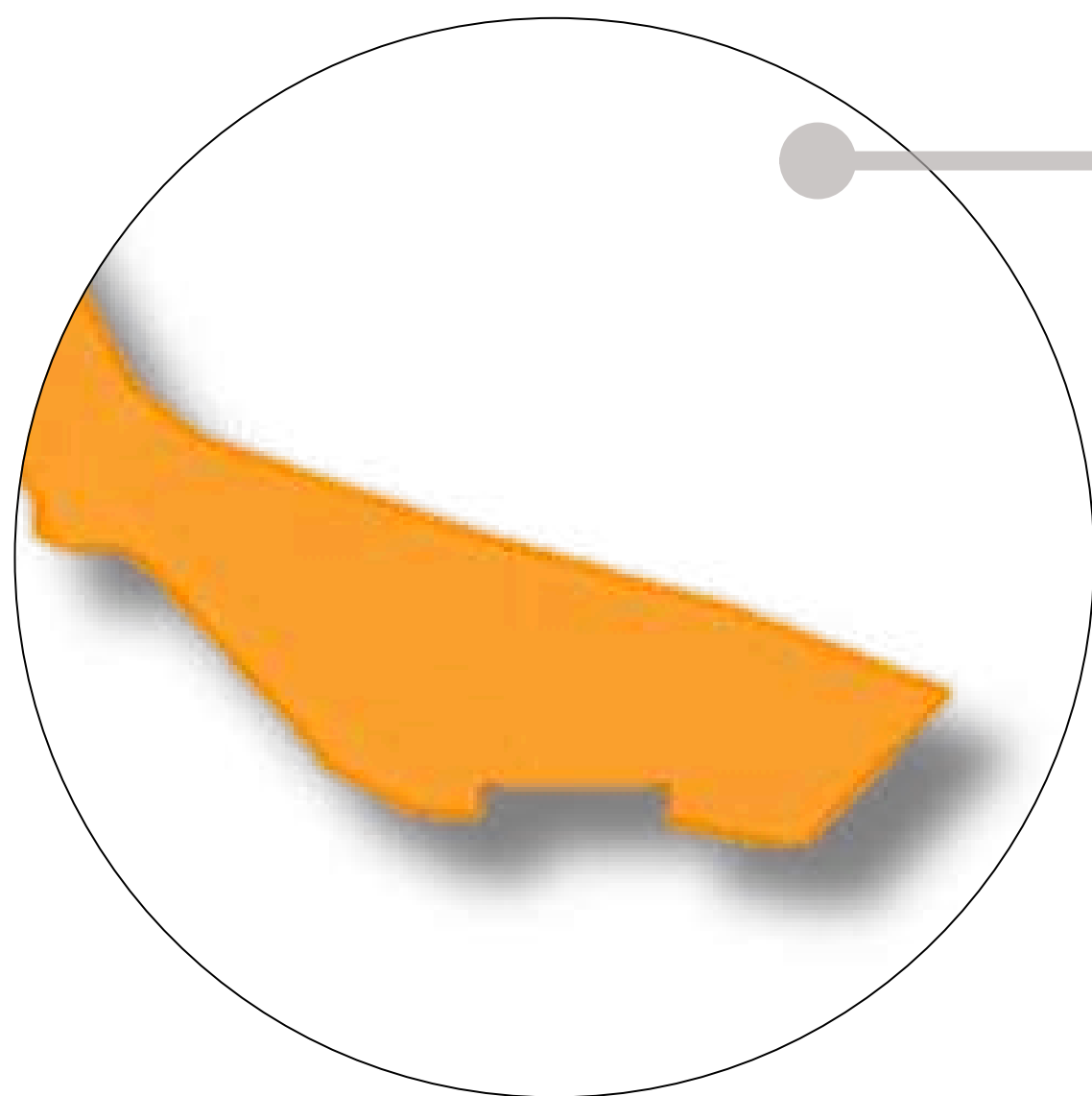


Equipements et services associés



Liens sociaux

# Quartier de Bellerive



**464** habitants (Halpades, 31/12/2022)

La situation de Bellerive s'est détériorée par rapport aux autres secteurs du QPV. Les habitants révèlent un sentiment d'insécurité très important. Ils relèvent un besoin de sécurisation des espaces communs : portes d'accès aux bâtiments, local vélos et poussettes, boîte aux lettres. Ils soulignent aussi la nécessité d'intervenir pour apaiser les tensions et l'agressivité de certains jeunes bruyants, notamment la nuit sur le quartier. Cela crée un climat anxiogène sur le quartier. Dans ce contexte, les habitants préfèrent ne plus se rendre dans les sous-sols (caves, garages).

## Satisfaction des habitants

### Propreté



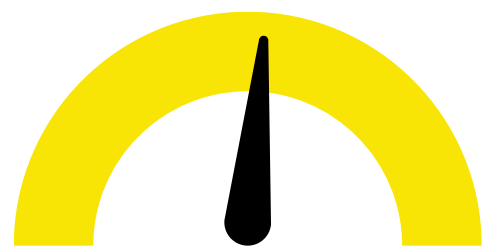
[10%]

### Sécurité



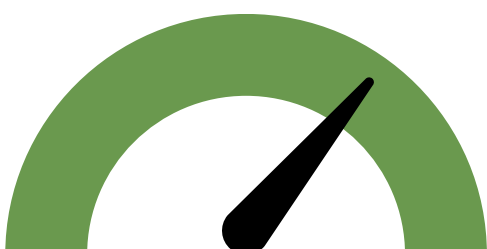
[37.5%]

### Qualité des logements



[52.5%]

### Vie associative, culturelle et sportive



[70%]

Au même moment, les habitants déplorent un manque de propreté important, au sein des montées des bâtiments et dans l'espace public. Les locaux poubelles sont insalubres et mal-entretenus ; les habitants suggèrent la mise en place de PAV (points d'apports volontaires) comme sur le secteur du Bois Jolivet.

Les habitants de Bellerive souhaitent que les espaces extérieurs soient rénovés et améliorés. Les espaces qui inquiètent les habitants sont la Place des Poètes et les aires de jeux pour enfants. De la même manière, les familles s'inquiètent de la sécurité de l'espace de jeux pour enfants située à la frontière avec l'aire de stationnement des commerces à proximité (magasin Fresh, boulangerie).

Les habitants révèlent également une inquiétude concernant le carrefour à sens giratoire divisant le quartier. Les sorties de garage se faisant à cet endroit, la circulation pedestre et cyclable est vécue comme dangereuse. Les habitants interrogés se questionnent sur la sécurisation de cet espace de passage et de croisement de plusieurs modes de déplacements.



L'ensemble des participants ont répondu "pas très bien" à la question "Comment vous sentez-vous dans votre quartier?". Cette note fait du quartier de Bellerive, le moins agréable pour les habitants par rapport au reste du QPV.

## Priorités pour les habitants



Espaces verts



Cadre de vie et tranquillité résidentielle



Habitat





**03**

## **Les grands enseignements du bilan évaluatif du contrat de ville**



L'évaluation finale du Contrat de Ville 2015-2023 a permis d'établir un diagnostic actualisé de la situation du quartier politique de la ville Bois Jolivet - Les Îles - Bellerive et mettre en exergue des éléments représentant des réussites et/ou des éléments à améliorer et renforcer à l'avenir. De cette manière, les conclusions de cette évaluation sont des propositions stratégiques qui peuvent être prises en compte dans le cadre du contrat Engagements Quartiers 2030.

Ainsi, la démarche évaluative a permis de révéler certaines recommandations pour l'avenir de la mise en œuvre de la politique de la ville sur le territoire :

- Les dispositifs de la politique de la ville (cité éducative, crédits spécifiques) doivent être coordonnés. Un travail doit être mené afin de clarifier les liens entre ces derniers afin que leur application sur le territoire soit efficiente. La création d'un poste de chef de projet cité éducative et politique de la ville en 2023 conforte cette volonté de structuration de la politique de la ville sur le territoire.
- Les dispositifs de droit commun et les actions intervenant de manière directe ou indirecte sur le QPV nécessitent d'être articulés dans le cadre du contrat politique de la ville.
- La création d'un conseil citoyen est complexe dans la mesure où le QPV est divisé en trois secteurs distincts et éloignés les uns des autres. Toutefois, les habitants doivent être davantage associés dans les actions afin qu'ils en deviennent acteurs. La participation citoyenne se traduit à la fois par la diffusion de l'information mais aussi par la consultation, la concertation et enfin par la co-construction. L'enjeu est donc que les habitants puissent prendre part aux actions dont ils sont ensuite les bénéficiaires. L'agent de développement social peut être associé dans ce travail dans la mesure où l'une de ses missions est de favoriser les liens entre les habitants.
- Bien que la prévention aux addictions, à la violence et de manière générale à la délinquance soit un volet largement développé auprès des jeunes, cette dernière se réalise sur le temps scolaire. Certains acteurs ont une proximité importante avec les habitants, ils sont connus et reconnus pour leurs actions de proximité, il pourrait être envisagé de faire de la prévention participative au sein des quartiers – la participation des jeunes les engage dans une action commune participant au mieux vivre dans leur quartier.
- La dimension partenariale et la communication pourraient être renforcées et développées. Il apparaît intéressant de donner plus de lisibilité aux actions mises en œuvre au titre de la politique de la ville. Des outils et moyens pourraient être développés dans ce sens.

## A retenir de l'évaluation

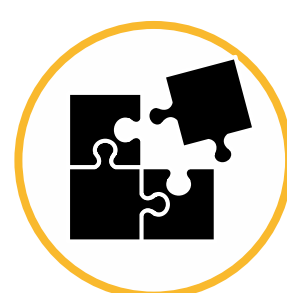
- |  |   |  |
|--|---|--|
| <p><b>1.</b> Coordonner les dispositifs de la politique de la ville</p>                              | <p><b>2.</b> Articuler les dispositifs de droit commun avec le contrat de ville</p> | <p><b>3.</b> Renforcer la participation des habitants afin de les rendre acteurs</p> |
| <p><b>4.</b> Développer la prévention participative dans le cadre de la lutte contre la violence</p> | <p><b>5.</b> Améliorer la lisibilité des actions de la politique de la ville</p>    |  |

D'autres éléments apparaissent comme des réussites à souligner sur le territoire local. En effet, l'ouverture de la Maison de projet des Îles, et des Maisons de proximité de Bellerive et du Bois Jolivet ont permis de prendre en compte les besoins et les attentes des habitants. De même, l'évaluation a permis de rendre compte de l'implication des services et structures à destination d'un public jeune. La mobilisation des acteurs locaux représente le terreau fertile de la politique de la ville.

## Points forts



Ouverture des maisons de proximité de Bellerive et du Bois Jolivet



Implication des acteurs locaux

# 04

## Les grands défis et enjeux du quartier

- a. Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) des Îles - Page 20
- b. Les Maisons de proximité comme vecteur de lien social - Page 21
- c. Tranquillité et sécurité publique - Page 22
- d. Projets de rénovation urbaine sur le QPV - Page 22



## NPNRU des Îles

La convention du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain du quartier des Îles a été signée le 19 novembre 2018 pour une durée de travaux de 10 ans, s'étalant ainsi jusqu'à 2028.

Une revue de projet annuelle est organisée et rend compte de l'avancée des travaux sur le quartier des Îles.

Le projet urbain repose sur plusieurs objectifs pérennes :

- **Habitat :**

- o Réussir la mixité sociale du quartier en proposant un équilibre programmatique et typologique ;
- o Diversifier l'habitat en proposant des formes urbaines hétérogènes, alternant immeubles collectifs et intermédiaires afin de créer une complémentarité de l'architecture avec son paysage proche et lointain.

- **Cadre de vie :**

- o Changer l'image du quartier, en le normalisant et en lui redonnant une véritable attractivité ;
- o Favoriser les rapports de proximité entre la nature et les habitants, introduire la nature en ville ;
- o Développer des espaces de flânerie et de loisirs pour améliorer le bien-être et le vivre-ensemble des habitants.

- **Mobilité :**

- o Hiérarchiser les axes de déplacement en donnant une large place aux modes doux avec renforcement d'un axe important et stratégique le long des bords de l'Arve.

Dans le cadre du NPNRU aux Îles, 258 logements seront démolis et 192 logements seront reconstruits sur site. Les derniers bâtiments seront déconstruits en 2025. Dans l'attente des prochaines phases de démolition, le bailleur social Halpades mène une action de sécurisation des bâtiments vacants avec l'intervention d'un gardien.



La convention prévoit également la mise en place d'une Maison de projet. Ce dispositif obligatoire est essentiel pour le projet de renouvellement urbain car il permet d'assurer la participation des habitants et leur appropriation des changements qui s'opèrent dans le QPV. Cet espace, au cœur du quartier, permet d'accompagner les habitants au quotidien, en les informant des étapes des travaux, en les mettant en lien avec d'autres services publics et en mettant en œuvre des activités socio-culturelles.

## Les Maisons de proximité comme vecteur de lien social

Trois espaces d'accueil des habitants existent au sein du QPV : la Maison de Projet des Îles, la Maison de proximité du Bois Jolivet et la Maison de proximité de Bellerive.

La Maison de Projet des Îles, mise en place dans le cadre du NPNRU, a pour objectifs de :

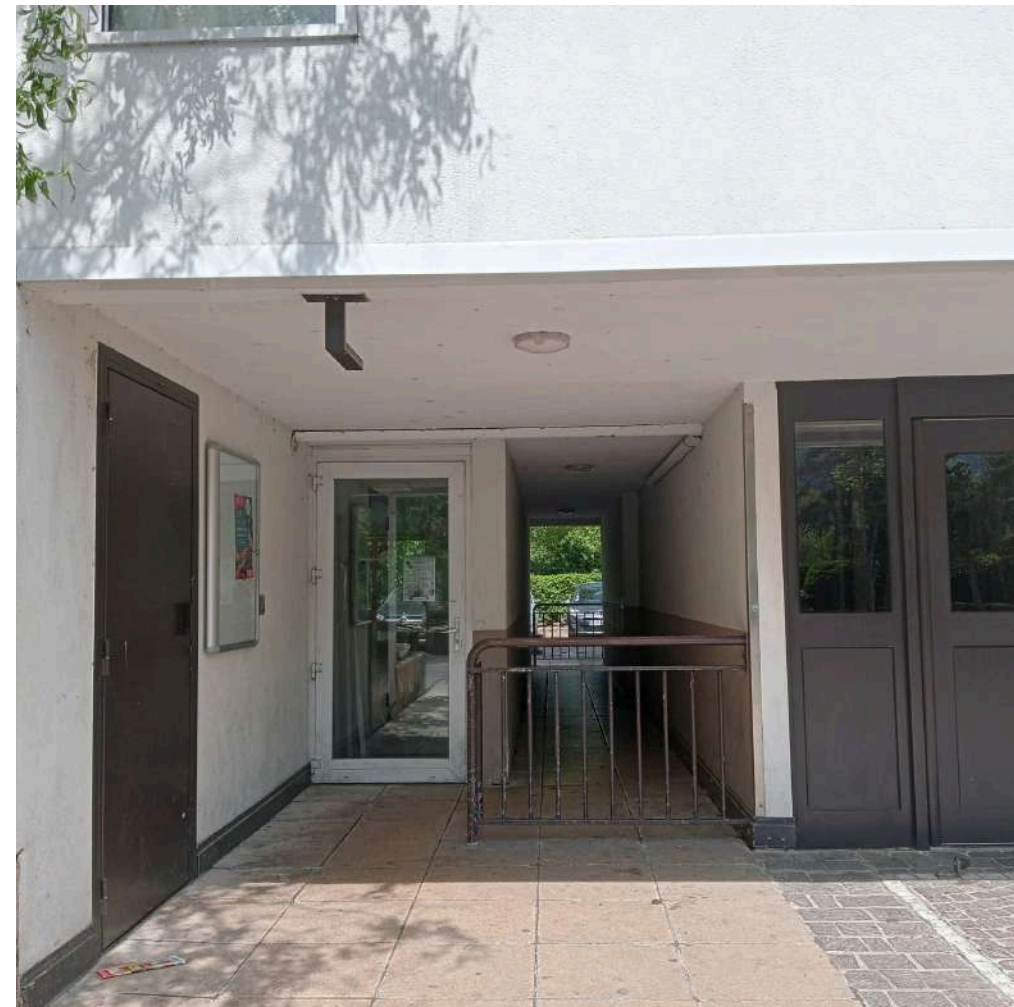
- Créer du lien social, entre les habitants actuels et les arrivants, mais aussi avec les partenaires de la Maison de Projet ;
- Accompagner les habitants dans le projet de renouvellement urbain et dans la gestion quotidienne du quartier.



Suite à plusieurs dégâts des eaux survenus en février et mars 2023, la Maison de Projet des Îles, située au rez-de-chaussée du bâtiment D, est fermée. A l'heure actuelle, aucun accueil alternatif n'est envisagé. De plus, le bâtiment abritant la Maison de Projet des Îles sera démoli dans le cadre du programme de rénovation urbaine du quartier.



**Maison de proximité du Bois Jolivet**



**Maison de proximité de Bellerive**

L'objectif d'ici 2030 est de maintenir l'ouverture et de développer le fonctionnement des deux autres maisons de proximité, celle du Bois Jolivet et celle de Bellerive (photographies ci-dessus). L'agent de développement social en charge de la coordination des maisons de proximité développe des ateliers et des temps de permanences dans ces deux espaces, connus des habitants du QPV. L'année 2023 a également permis de faire connaître ces maisons de proximité des habitants extérieurs au QPV et de créer de la mixité sociale dans les ateliers mis en place. Les partenaires des maisons de proximité reconnaissent l'importance d'être présents au sein du quartier et d'être identifiés par les usagers.

Bien que les travaux de renouvellement urbain sont en cours dans le quartier des Îles et que le relogement des familles s'est fait en grande partie hors site, il est important de maintenir un espace d'accueil des habitants. Depuis la fermeture de la Maison de Projet, certains habitants se sont sentis délaissés. La fermeture a eu pour effet de déliter le lien tissé avec les habitants. L'objectif, à terme, est de proposer un espace à destination des habitants, anciens et nouveaux, afin de renouer un lien de confiance.

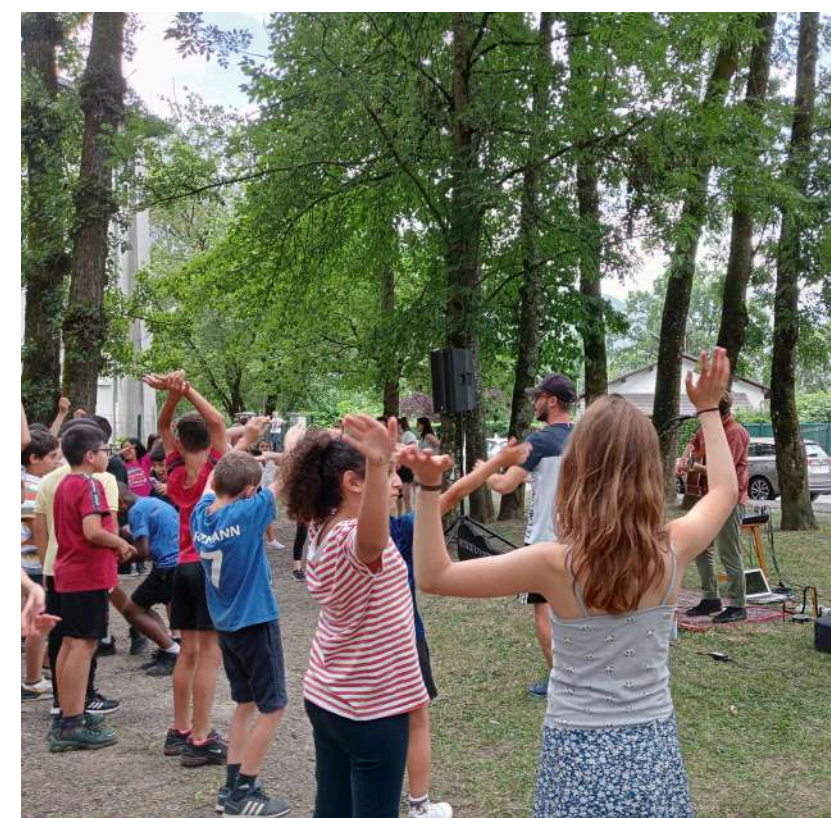
Il est également à noter que les relations entre les différents secteurs du QPV ne sont pas évidentes ou naturelles. Les habitants du Bois Jolivet fréquentent rarement les deux autres secteurs et inversement. Les ateliers proposés dans les différentes maisons de proximité sont parfois l'occasion pour inciter les habitants à fréquenter d'autres espaces. De la même manière, les dernières années du Contrat de Ville 2015-2023 ont été l'occasion de développer des activités aux abords des maisons de proximité (photographies ci-dessous), et d'occuper l'espace public du QPV. Ceci permet de favoriser le lien avec les habitants et de renforcer le partenariat avec les acteurs locaux.



**Place des Poètes, Bellerive**



**Rue Antoine de St-Exupéry,  
Les Îles**



**Rue d'Andey, Square du  
Bois Jolivet**



## Tranquillité et sécurité résidentielle

La qualité de vie des habitants du QPV Bois Jolivet – Les Îles – Bellerive repose principalement sur la tranquillité résidentielle et l'accès à des logements et équipements de qualité. Dans ce contexte, l'enjeu est de répondre aux attentes et aux besoins des habitants. Les bailleurs sociaux ainsi que les agents des forces de l'ordre doivent être au cœur de la démarche et intervenir collectivement au sein du quartier politique de la ville afin d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Les phénomènes de délinquance grandissants, il est nécessaire de poursuivre le travail de veille et d'apporter des réponses adaptées au fil de l'eau. Le quartier de Bellerive doit être davantage investi par les services afin d'apaiser les tensions qui y règnent, notamment en ce qui concerne le vandalisme, les incivilités et les dégradations des différents espaces.

Les nuisances nocturnes, particulièrement liées à la présence de la Maison d'Arrêt de Bonneville, dans le quartier du Bois Jolivet, devront faire l'objet d'un travail de lutte afin de garantir une certaine tranquillité résidentielle aux habitants.

➔ Renforcer l'intervention collective des bailleurs sociaux et des forces de l'ordre

➔ Investir le quartier de Bellerive et poursuivre la lutte contre la délinquance

➔ Lutter contre les nuisances nocturnes liées à la présence de la Maison d'arrêt à Bois Jolivet

## Projets de rénovation urbaine sur le QPV

Les trois secteurs du QPV Bois Jolivet – Les Îles – Bellerive seront concernés, sur la durée du contrat Engagements Quartiers 2030, par des travaux de rénovation et de réhabilitation.

Les espaces extérieurs du quartier de Bellerive seront notamment repris afin d'améliorer le cadre de vie des habitants. Ainsi, des travaux relatifs aux points d'apports volontaires (PAV) et à l'aménagement de la Place des Poètes seront menés.



**PAV 1, Bellerive**



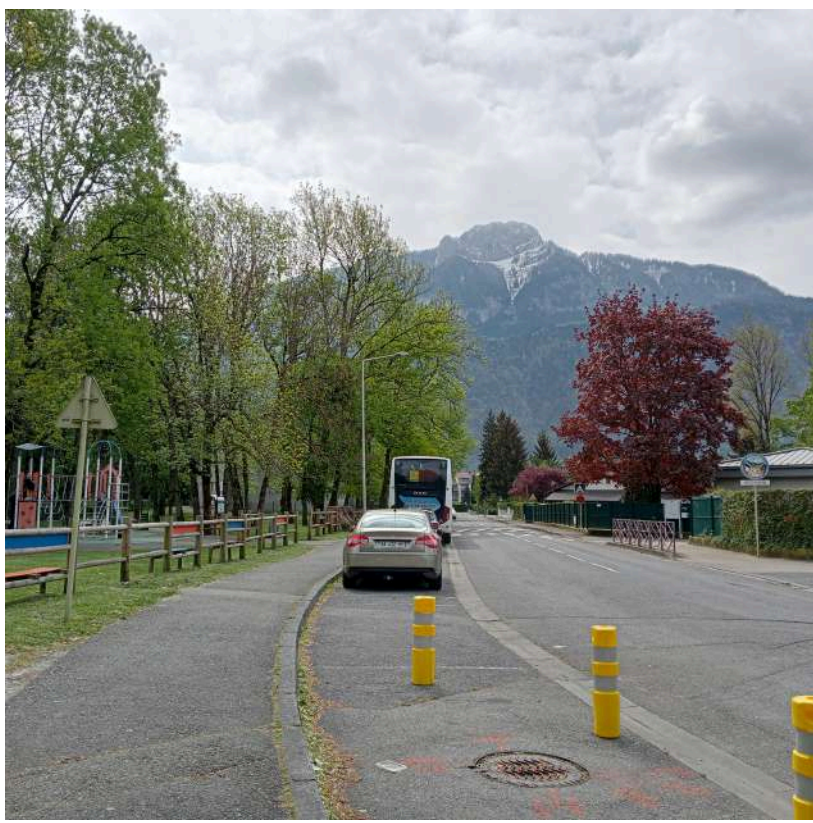
**Place des poètes, Bellerive**



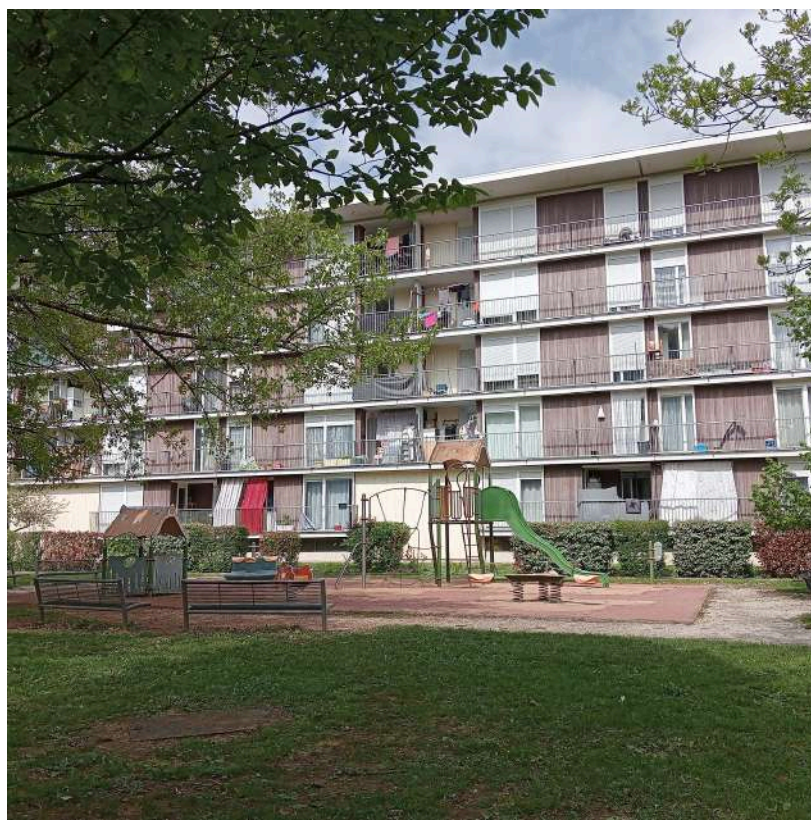
**PAV 2, Bellerive**

La voirie du quartier du Bois Jolivet sera retravaillée pour permettre le développement et la sécurisation des modes de déplacements doux, notamment au niveau de la rue d'Andey. Les bâtiments seront rénovés à terme par Halpades pour garantir un cadre de vie qualitatif aux habitants.





**Rue d'Andey, Bois Jolivet**



**Aire de jeux, Bois Jolivet**

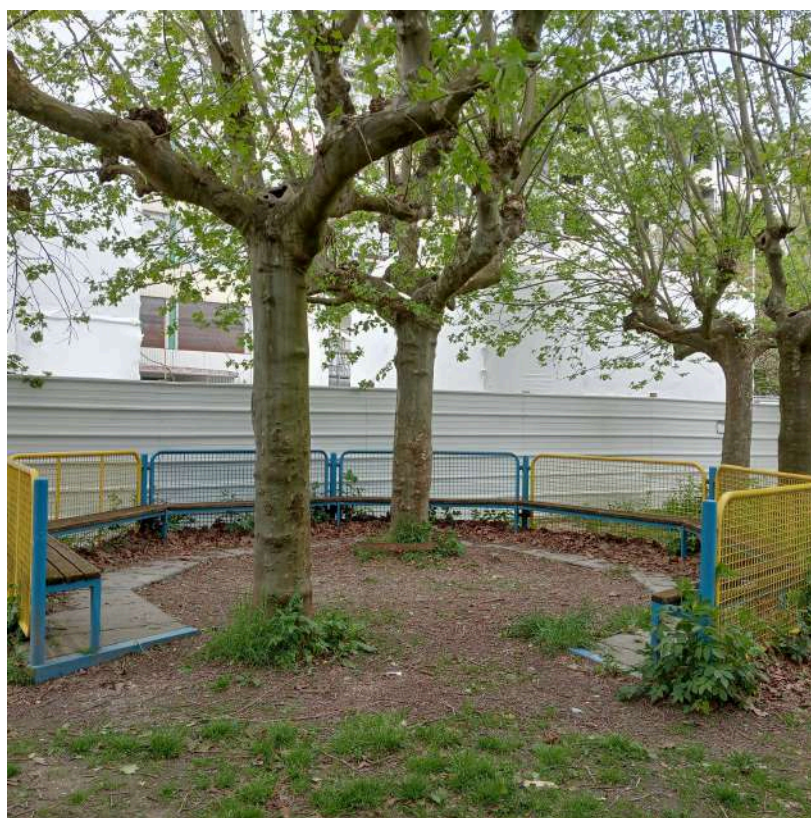


**Rue Berlioz, Bois Jolivet**

Le quartier des Îles est quant à lui concerné par le projet NPNRU. D'ici 2028, les travaux de déconstruction et reconstruction seront aboutis et permettront d'offrir aux habitants un quartier rénové et aéré. Les espaces publics seront également retravaillés dans l'ensemble du quartier.



**Quai d'Arve, Les Îles**



**Rue des Îles, Les Îles**



**Rue de la Paix, Les Îles**

La commune de Bonneville porte également des projets d'espaces verts dans un objectif de renforcer la nature en ville. Ceci répond à l'un des objectifs du contrat qui vise à favoriser le bien-être des habitants en garantissant l'accès à la nature.

L'ensemble des travaux qui seront entrepris permettront d'améliorer le cadre de vie des habitants dans un premier temps, puis participeront peu à peu au changement de l'image du QPV Bois Jolivet - Les Îles - Bellerive.

**Bellerive**

Espaces extérieurs

**Bois Jolivet**

Voirie et bâtiments

**Les Îles**

Poursuite du NPNRU





**05**

# **Les engagements des signataires pour le quartier**



Les partenaires signataires des contrats de ville jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la politique de la Ville. Ces contrats de ville sont des outils de planification et de coordination des actions menées dans les quartiers prioritaires, visant à réduire les inégalités sociales, économiques et territoriales. Ils sont signés entre l'État, les collectivités territoriales, et divers partenaires institutionnels, économiques, et associatifs.

## La Communauté de Communes Faucigny Glières

La Communauté de Communes Faucigny Glières pilote le contrat Engagements Quartiers 2030. Dans ce contexte, des moyens d'ingénierie sont dédiés pour permettre la mise en œuvre efficiente du dispositif. Les services de la collectivité œuvreront en faveur des habitants du QPV Bois Jolivet – Les Îles – Bellerive.

La collectivité recueillera les besoins et les attentes des habitants par la mise en place d'outils adaptés et travaillera à la formulation de priorités locales tout au long de la contractualisation.

La CCFG veillera à la mobilisation des politiques de droit commun dans le cadre de la politique de la ville et assurera la coordination des dispositifs en place sur le territoire.

## La commune de Bonneville

La commune de Bonneville, sur laquelle est situé le QPV Bois Jolivet – Les Îles – Bellerive, participera à la mise en œuvre de la politique de la ville par la mise à disposition de ses services.

La Ville veillera à la mobilisation des politiques de droit commun dans le cadre de la politique de la ville et assurera la coordination des dispositifs en place sur son territoire.

## Le Conseil départemental de Haute-Savoie

Signataire de la précédente génération de contrats de Ville 2015-2023 et en tant que chef de file de l'action sociale, du développement social, de l'autonomie des personnes et de la solidarité des territoires, le Département s'est appuyé sur ses dispositifs sociaux et médico-sociaux afin de favoriser l'accès des populations des quartiers prioritaires au droit commun, à la fois :

- A titre individuel au travers des aides apportées aux personnes isolées et aux familles en difficulté ;
- Au titre des actions collectives via les subventions et soutiens apportés aux collectivités locales et aux associations.

Pour la période 2024-2030, les priorités des contrats de ville Engagements Quartiers 2030 constituent également des priorités pour les politiques publiques départementales: emploi, éducation, soutien à la parentalité, transition énergétique, cadre de vie, « vivre ensemble ».

Au travers de son engagement, le Département souhaite **contribuer activement à la lutte contre les inégalités sociales**, qui sont particulièrement marquées au sein des quartiers prioritaires. Ces quartiers concentrent en effet des populations toujours plus en difficulté et devant faire face à des précarités multiples: sociale, économique, relationnelle, numérique, énergétique...

Ainsi, le Département **mettra à disposition son offre de droit commun, principalement dans le champ des solidarités humaines, de la réussite éducative (Cités éducatives, Territoires éducatifs ruraux et Dispositifs de Réussite Educative, si les secteurs sont concernés par de tels dispositifs) ou encore des actions culturelles et sportives**, et participera aux différentes instances de gouvernance politiques et techniques.

Cette action s'appuiera à titre principal sur les différents schémas départementaux de politiques publiques relevant du secteur des solidarités et sur le futur schéma départemental d'action sociale et médico-sociale, ainsi que sur le référentiel de l'action sociale départementale adopté le 10 juin 2024.



Au-delà de l'**accès à des aides individuelles ou prestations de droit commun** au bénéfice de personnes isolées et de familles en difficultés (Revenu de Solidarité Active, Allocation Personnalisée d'Autonomie, Prestation de Compensation du Handicap, Fonds de Solidarité pour le Logement, Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé, Allocations Mensuelles, Fonds Départemental d'Action Sociale Facultative, Fonds d'aide aux jeunes, Fonds Départemental Parcours Insertion...), l'**accompagnement social ou médico-social** proposé par les services du Département et de ses opérateurs **s'attachera à développer l'autonomie de la personne sur le plan social, à prévenir les situations de perte d'autonomie et de vulnérabilité**, tout en contribuant activement à l'enjeu de **prévention et de protection de l'enfance**.

L'intervention du Département dans les quartiers prioritaires se traduira également par :

- Un **Premier Accueil Social Inconditionnel de Proximité et un Accompagnement médico-social** du public relevant prioritairement des compétences départementales conformément au Référentiel Départemental de l'Action Sociale adopté par l'Assemblée Départementale le 10 juin 2024 ;
- Une offre de services renforcée par la présence des services sociaux et médico-sociaux départementaux au cœur du quartier prioritaire **Bois Jolivet - Les Iles - Bellerive** : action sociale, prévention maternelle et infantile et protection de l'enfance, autonomie, notamment portée par les Directions de territoire et les Pôles médico-sociaux ;
- Des modalités d'intervention toujours plus adaptées de la **prévention spécialisée**, pour tenir compte des spécificités rencontrées ;
- La mise en œuvre d'un **accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA** pour accélérer leur retour à l'activité, conformément à la loi sur le plein emploi du 18 décembre 2023 et à l'expérimentation en cours sur la moyenne et basse Vallée de l'Arve ;
- Un **partenariat renouvelé** avec des associations et structures partenaires œuvrant dans l'accès aux droits ou répondant à des besoins de première nécessité : Espaces France-Service, Associations de distribution alimentaire, épiceries sociales, aide aux victimes notamment de violences conjugales ou intrafamiliales... ;

Les services de la Direction Territoriale de l'Arve Faucigny Mont-Blanc sont les partenaires de proximité sur différentes actions qui ont vocation à être mises en synergie avec le contrat de ville :

- **Numérique** : dans le cadre du Plan Départemental d'Inclusion Numérique, le conseiller numérique de la Direction Territoriale travaille en collaboration avec les référents numériques présents sur le territoire.
- **Parentalité** : actions collectives en lien avec la Protection Maternelle et Infantile (PMI).
- **Lien social vivre ensemble** : renforcement des collaborations et actions des Pôles Médico-Sociaux (PMS) avec les services sociaux partenaires présents sur le périmètre concerné.
- **Prévention violences intra familiales** : participation du service de protection de l'enfance aux actions de sensibilisation des acteurs des communes, en lien avec le Conseil local ou intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD/CISPD).
- **Insertion** : contribution et participation aux réflexions pour favoriser la mise en place de parcours individualisés.

## Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)

Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) soutient les territoires de la politique de la ville par des financements et un accompagnement dans les domaines de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement et du sport. Il propose des conseils, des formations, et des dispositifs spécifiques comme le PASS'Sport, qui aide les familles à accéder à des activités sportives.

Le SDJES participe également à des appels à projets pour financer des initiatives qui réduisent les inégalités territoriales, notamment dans le cadre du FDVA (Fond de développement de la Vie Associative) et du BOP jeunesse.

Concernant l'engagement des jeunes, le SDJES offre un accompagnement renforcé, notamment par le biais des services civiques et le SNU, qui touchent un grand nombre de jeunes des quartiers prioritaires.

Enfin, il œuvre pour améliorer la qualité éducative à travers des projets éducatifs territoriaux, le plan mercredi ou encore les colos apprenantes, favorisant l'accès à des loisirs et des activités éducatives.

## La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) joue un rôle clé dans la politique de la ville, en se basant sur les Conventions Territoriales Globales (CTG) signées avec les EPCI. Ces CTG permettent d'identifier les services existants et les besoins non satisfaits des familles, aboutissant à des plans d'action adaptés.

L'accueil des jeunes enfants est un enjeu majeur pour la CAF, qui lutte contre les inégalités sociales dès le plus jeune âge, soutient l'emploi des parents, et favorise la parentalité.

La CAF s'engage également dans l'animation de la vie sociale en soutenant les initiatives locales, en renforçant le maillage territorial, et en promouvant la participation citoyenne.

Enfin, elle facilite l'accès aux droits, soutenant les familles en difficulté, notamment les familles monoparentales, et travaillant en synergie avec le réseau France service. Sa méthode repose sur une approche partenariale pour répondre aux besoins spécifiques des territoires, en particulier des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).

## France Travail

France Travail est activement impliquée dans la construction des contrats de ville pour les engagements 2030.

France Travail accorde une attention particulière aux demandeurs d'emploi vivant dans les quartiers prioritaires, consacrant une part significative de ses ressources humaines à leur accompagnement.

Trois axes de travail principaux sont développés :

1. Faciliter l'accès aux droits : France Travail maintiendra des partenariats avec des structures locales comme les CCAS et les maisons France Services pour améliorer l'accès aux droits des habitants.
2. Augmenter l'accès aux prestations : Des efforts seront faits pour contacter directement les demandeurs d'emploi dans les quartiers prioritaires et leur proposer des prestations adaptées, y compris des accompagnements vers l'emploi et des formations.
3. Faciliter l'accès à l'emploi : En collaboration avec les Comités Locaux pour l'Emploi, France Travail mettra en place des actions pour améliorer l'accès à l'emploi, telles que des événements de mise en relation entre demandeurs d'emploi et entreprises, et des initiatives de promotion de dispositifs comme la POEI.

Ces initiatives visent à renforcer l'insertion professionnelle et à améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires.

## La direction départementale des territoires (DDT)

Le QPV « Bois Jolivet - Les Îles - Bellerive » à Bonneville, quartier d'intérêt régional

Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) co-financé par l'ANRU, le projet du quartier « Bois Jolivet - Les Îles - Bellerive » relève d'un programme relativement classique de démolition-reconstruction dont les enjeux principaux se concentrent autour :

- du relogement des 200 ménages occupants les logements voués à la démolition ;
- de l'avancée de l'offre de reconstitution des logements locatifs sociaux (LLS).

Le projet de renouvellement urbain porte exclusivement sur le quartier des Îles, en raison notamment de la présence généralisée d'amiante sur le parc du bailleur social Halpades.

La convention pluriannuelle de renouvellement urbain prévoit notamment :

- la démolition de l'ensemble des 258 LLS du quartier des Îles ;
- l'aménagement en lieu et place d'un nouveau quartier comportant 192 logements dont seulement 35% de LLS pour assurer une plus grande mixité sociale ;
- la reconstitution de l'offre de LLS démolie à l'échelle de l'EPCI ;
- des travaux sur les voiries et aménagements extérieurs.

Le coût du projet s'élève à environ 56 M€ pour lesquels environ 9 M€ de concours financiers de l'ANRU sont prévus (7 M€ de subventions et 2 M€ de prêts bonifiés Action Logement).

L'avancée des opérations se déroule dans l'ensemble de manière satisfaisante même si une vigilance est de mise pour le financement des démolitions en raison du désengagement financier de la Région (3,3 M€). Environ 87 % des subventions ANRU sont engagées au 1er octobre 2024. Les derniers engagements sont prévus pour juin 2026 et les derniers travaux s'achèveront à la fin de l'année 2030.

La CCFG et la ville de Bonneville, particulièrement engagées dans ce projet de qualité, animent une dynamique partenariale efficace.

Dans le cadre du NPNRU, un renforcement de l'efficacité de la gestion urbaine et sociale de proximité est recherché. A cet effet, des conventions d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), signées avec les bailleurs bénéficiaires de l'exonération, permettent le financement d'actions visant à améliorer le quotidien et le cadre de vie des habitants et des usagers sans attendre la fin des travaux de renouvellement urbain.

## L'Agence régionale de santé (ARS)

L'Agence Régionale de Santé intervient au titre de cinq axes :

### 1. La médiation en santé

La médiation en santé vise à établir un lien entre les personnes vulnérables et les professionnels de santé pour faciliter l'accès aux droits, à la prévention et aux soins. L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes soutient des initiatives de médiation depuis 2016, d'abord en milieu urbain, puis en milieu rural. Les médiateurs ont pour mission d'aller à la rencontre des habitants pour identifier et résoudre leurs problèmes de santé, ainsi que de promouvoir la santé dans un cadre partenarial.

### 2. La santé mentale

Pour améliorer la prise en charge de la santé mentale des personnes en situation de précarité, l'ARS encourage la synergie entre les acteurs à travers les conseils locaux en santé mentale (CLSM). Ces conseils visent à suivre et prévenir la souffrance psychique, avec un objectif de généralisation dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV).

### 3. Les contrats locaux de santé (CLS)

Les CLS sont des accords entre l'ARS et les collectivités territoriales pour réduire les inégalités de santé. Ils ciblent la promotion de la santé, la prévention, l'accès aux soins et le soutien médico-social, en priorité dans les zones où l'accès aux soins est difficile.

### 4. Recrutement de médecins généralistes

Le dispositif « 400 médecins » dans le cadre de « Ma Santé 2022 » a pour but d'attirer des généralistes dans les zones sous-dotées. Il propose des postes d'exercice partagé entre ville et hôpital, ainsi que des soutiens financiers pour les employeurs qui recrutent des médecins en zone sous dense (ZIP / ZAC) ou dans un quartier prioritaire de la politique de la ville.

### 5. Dispositifs complémentaires

L'ARS finance divers dispositifs pour améliorer l'accès aux soins des personnes vulnérables non spécifique aux QPV, notamment des permanences d'accès aux soins, des lits d'accueil médicalisés, et des équipes mobiles de santé et de psychiatrie pour répondre aux besoins spécifiques des populations précaires.



## Les autres partenaires

Les bailleurs sociaux Halpades et Haute-Savoie Habitat, la Caisse des Dépôts et des Consignations, le Parquet de Bonneville, la Mission Locale Jeunes et l'ANRU s'engagent en faveur de la politique de la ville.

Ces derniers assureront la coordination de leurs dispositifs de droit commun et seront amenés à participer aux instances techniques et de pilotage tout au long de la durée de la contractualisation.

Des interlocuteurs privilégiés seront identifiés pour chacune des structures afin de faciliter le déploiement du dispositif.

Afin de permettre la réalisation de diagnostics et des évaluations, les partenaires pourront être amenés à communiquer des données statistiques relatives au QPV Bois Jolivet - Les Îles - Bellerive.

# 06

## Les grandes orientations du contrat Engagements Quartiers 2030

- a. Les axes prioritaires - Page 27
- b. Les axes secondaires - Page 28
- c. Le socle transversal - Page 28
- d. Orientations de la politique de la ville - Page 29



Les orientations décrites ci-dessous sont issues d'un travail d'intelligence collective mené lors des groupes de travail thématiques réunis au cours du premier semestre 2023. Les habitants du QPV ont également participé à la définition des axes prioritaires et secondaires à travers une enquête réalisée en septembre 2023. Les éléments récoltés ont permis de déterminer des priorités, correspondant aux besoins des habitants.

La mise en œuvre de l'ensemble de ces axes permettra l'amélioration du quotidien des habitants dans le quartier politique de la ville. Ainsi, les axes stratégiques ne doivent pas être traités distinctement mais plutôt, toujours dans un souci de travail d'ensemble.

Il est important de noter que chacun de ces axes pourra évoluer au cours du temps. L'ensemble des orientations représente une feuille de route de la politique de la ville à l'échelle locale mais ne doit pas freiner les volontés de chacun. L'objectif est de répondre aux besoins et aux attentes des habitants du quartier politique de la ville, et ce, en tenant compte des différentes évolutions des situations.

## Les axes prioritaires

### 1. La citoyenneté

La citoyenneté repose sur les notions de civilité, de civisme et de solidarité. Dans ce sens, le respect des règles et valeurs de la vie en société représente un enjeu important. D'une part, les structures, quel que soit le public accueilli, rendent compte de difficultés liées notamment au respect du cadre et des règles, ainsi qu'une défiance de l'autorité. Le manque de civisme est également relevé par les services de l'Education Nationale et ne concerne pas seulement les enfants, mais également les adultes. D'autre part, les habitants du quartier politique de la ville, soulignent un manque de respect grandissant, et cela, entre habitants. Ce constat est fait à la fois par des adultes que par des jeunes enfants ; la notion de respect est fondamentale dans une vie collective. Accompagner la citoyenneté c'est également favoriser l'engagement des habitants et les faire devenir acteurs de leurs quartiers. De même, c'est pouvoir garantir un égal accès aux droits à tous et toutes, quelles que soient les situations rencontrées.

### 2. Prévention de la violence

Les phénomènes de délinquance, de vandalisme et l'augmentation inquiétante de la violence ne doivent pas se banaliser. Pourtant, la violence est soulignée par les habitants et par les structures accueillant du public. Aujourd'hui, la violence est une réponse à des situations diverses, et ce dès la petite enfance jusqu'aux adultes. Des ateliers de prévention doivent être mis en place dès le plus jeune âge afin de réguler ces comportements et ne pas permettre la banalisation de la violence. De même, l'identification d'agents des forces de l'ordre par les habitants (dans le cadre d'ateliers par exemple) permettrait d'apaiser certaines tensions.

### 3. Habitat et cadre de vie

Au-delà de ce qui relève de l'aspect social, les habitants doivent pouvoir évoluer dans un environnement sain et serein. Ainsi, l'appropriation de leur espace de vie mais aussi le respect de celui-ci constitue un enjeu majeur. Les dégradations des espaces communs, les squats de logements vacants, les vols de colis, l'insalubrité de certains espaces communs ou encore le manque de propreté des espaces extérieurs renforcent le sentiment de désintérêt de la part des habitants et confirment les stéréotypes de la part des personnes extérieures. En impliquant les habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie, cela renforcera le sentiment d'appropriation et donc ceux de sécurité, de stabilité et d'identité. De plus, l'accès à un logement adapté et de qualité reste une priorité pour les habitants et pour la collectivité. Les phénomènes de sur-occupation ou de sous-occupation des logements s'amplifient et créent un certain déséquilibre sur le quartier politique de la ville. Il semble nécessaire d'assurer un suivi régulier de l'évolution des situations familiales au sein du parc public de logements sociaux.

## Les axes secondaires

### 1. L'éducation et la parentalité

L'évaluation du dispositif de la Cité Éducative en 2023 était porté sur la notion de parentalité. Cette démarche a permis de dresser un état des lieux de la situation locale sur cette thématique et de proposer des pistes de travail pour se saisir de la notion. Ainsi, les acteurs locaux témoignent d'une volonté et d'une nécessité d'accompagner les parents dans leurs rôles et de les impliquer dans l'élaboration des projets qui leurs sont adressés. Il apparaît également nécessaire de travailler collectivement, avec l'ensemble des acteurs de l'éducation (parents, enseignants, animateurs, psychologues, infirmiers, ...) afin de garantir une continuité éducative. L'harmonisation des cadres des institutions doit permettre d'améliorer l'identification de repères. Le travail collectif et multi-partenarial permettra de redessiner les contours de l'éducation et de la notion de parentalité, à l'heure de grandes transitions sociétales.

### 2. L'accès à la culture, aux sports et aux loisirs

Le Contrat de Ville 2015-2023 de la Communauté de Communes Faucigny Glières a permis d'entreprendre un chantier majeur sur l'accès aux sports. De plus, la Commune de Bonneville est investie sur ce sujet, avec par exemple la fourniture de Coupons Sport, chaque année scolaire. De plus, le territoire abrite de nombreux équipements et de nombreuses associations sportives variées. Toutefois, il apparaît important de renforcer ou développer le sport au féminin au sein des activités mises en place dans le quartier mais aussi au sein des clubs. Il est nécessaire d'accompagner les associations dans leur structuration afin de leur permettre de réaliser cette transition. L'égalité entre les filles et les garçons dans les activités sportives mais aussi dans les activités manuelles, créatives et culturelles représente un réel enjeu pour la collectivité. L'objectif est donc d'assurer un égal accès au sport, à la culture et aux loisirs pour toutes et tous. L'éducation culturelle des jeunes et des familles doit être renforcée afin de partager une culture commune et de découvrir peu à peu des dispositifs de droit commun.

### 3. Emploi et développement économique

L'entrée dans la vie professionnelle au sein du quartier politique de la ville se fait généralement dans un emploi précaire. Il est à noter que les habitants du quartier de Bonneville sont régulièrement en emploi, et ne sont que rarement dans des situations de recherche d'emploi de longues durées. Les jeunes de 16 à 25 ans, sont pour la plupart suivis par la Mission Locale. La difficulté sur le territoire réside dans le manque de structures accompagnatrices après 25 ans. Il est alors difficile de suivre ces situations. De plus, l'accès à l'emploi est parfois freiné par des éléments extérieurs tels que le numérique, la mobilité et la santé. Ainsi, afin d'œuvrer en faveur de l'accès à l'emploi, il est nécessaire de travailler sur les notions connexes, qui déterminent l'accès pour certains.

## Le socle transversal

### 1. Lien entre les institutions et les habitants

Le dialogue entre les habitants du quartier politique de la ville et les structures publiques et privées est parfois rompu, où alors à sens unique. La fermeture de guichets de proximité, l'absence de réponses aux sollicitations des habitants ou encore la difficulté d'identification des interlocuteurs ressources ne cessent d'accroître les sentiments de défiance et de méfiance, ainsi que les tensions et frustrations existantes. Les liens sont à tisser ou renouer à la fois entre les structures et les habitants, mais également et surtout entre partenaires et entre habitants.

### 2. Bien-être des habitants

Certains habitants révèlent des difficultés liées à leur santé mentale et physique, ayant des répercussions sur leur vie sociale notamment. Les confinements et restrictions liées à la crise sanitaire de COVID-19 ont eu des effets sur certains publics plus fragiles, et continuent de se faire ressentir. Afin de garantir un accès à un mode de vie sain aux habitants du quartier politique de la ville, parfois plus éloignés de certains services de droit commun, il est nécessaire de les accompagner dans leur quotidien. Ainsi, il est nécessaire de les accompagner à la fois en termes de santé physique et mentale, mais aussi en termes d'alimentation saine et de qualité par une diversification de l'offre alimentaire et par un accompagnement à la gestion budgétaire du foyer.



## Orientations de la politique de la ville

Le contrat Engagements Quartiers 2030 est co-construit avec les acteurs locaux et les habitants du QPV Bois Jolivet – Les Îles – Bellerive. La nouvelle génération de contrats politique de la ville repose de fait sur l'identification collective des priorités et enjeux locaux.

La participation des habitants, dans l'élaboration et tout au long du contrat, représente un enjeu majeur de la politique de la ville. L'objectif est de rendre, à terme, les habitants acteurs de leurs quartiers.

La rénovation de la politique de la ville se traduit également par un outil plus souple et adaptable aux besoins des territoires. Ainsi, les axes majeurs seront amenés à évoluer pour répondre aux besoins des habitants jusqu'à 2030.

La politique de la ville étant une politique publique spécifique de l'Etat, il sera nécessaire de travailler à la complémentarité des dispositifs existants sur le territoire.

Les objectifs et les actions en lien avec la prévention de la violence, la parentalité, l'inclusion, la petite-enfance, l'enfance, la jeunesse et l'accès aux droits du contrat Engagements Quartiers 2030 sont alignés et complémentaires aux objectifs de la Convention Territoriale Globale (CTG) de la CCFG 2024- 2027.



Identification des besoins et des enjeux avec les acteurs locaux et les habitants



Participation des habitants dans la vie de leur quartier



Mise en place d'un outil souple et en cohérence avec les réalités de terrain



Coordination et complémentarité des dispositifs de droit commun

# 07

## Les objectifs du contrat Engagements Quartiers 2030

Axe prioritaire n°1 : La citoyenneté - Page 31

Axe prioritaire n°2 : La prévention de la violence - Page 32

Axe prioritaire n°3 : Habitat et cadre de vie - Page 34

Axe secondaire n°1 : Education et parentalité - Page 35

Axe secondaire n°2 : Accès à la culture, aux sports et aux loisirs - Page 36

Axe secondaire n°3 : Emploi et développement économique - Page 37

Axe transversal n°1 : Lien entre les institutions et les habitants - Page 38

Axe transversal n°2 : Bien être des habitants - Page 39



Chaque axe est décliné en orientations et sous-orientations stratégiques (objectifs), non-exhaustives qui doivent être entendues comme une feuille de route collective dans le cadre du contrat Engagements Quartiers 2030. Les acteurs locaux pourront être amenés à affiner et compléter cette feuille de route selon l'évolution des situations rencontrées sur le terrain. Les besoins des habitants évoluant, les champs d'intervention prioritaires devront être adaptés et cohérents.

Des actions pressenties sont inscrites dans les objectifs opérationnels, à titre indicatif. L'enjeu est que chaque porteur de projets qui souhaiterait intervenir dans le cadre du contrat Engagements Quartiers 2030 puisse se positionner sur des objectifs et répondre aux critères d'évaluation, non-exhaustifs, inscrits dans le contrat (tableaux en annexe).

## **Axe prioritaire n°1 : La citoyenneté**

### **1.1. Encourager la participation citoyenne**

#### **1.1.1. Accompagner la structuration de petits groupes d'habitants par secteurs ayant une vocation de relais entre les habitants et les institutions**

Actions pressenties : actions intergénérationnelles, proposer des actions inter-quartiers et à l'extérieur du QPV, réseau ou liste d'habitants ressources par secteurs du QPV.

#### **1.1.2. Valoriser les actions et projets d'engagements citoyens**

Actions pressenties : réunir les jeunes qui ont fait un SNU sur le territoire pour un retour d'expérience, valoriser les chantiers jeunes et chantiers éducatifs Mont Blanc, mise en place d'un conseil municipal jeunes, jeunes porte-drapeaux issus du QPV pour les cérémonies mémorielles.

#### **1.1.3 Impliquer les habitants dans la création et dans la mise en œuvre des projets**

Actions pressenties : développer des méthodes type "croisement des savoirs" (formation, moyens, méthodes, temps), partir des préoccupations des habitants, notamment en ce qui concerne le cadre de vie, fonds incitatif et participatif, développer des actions, des rencontres, café des parents, lieux d'écoute.

### **1.2. Favoriser l'accès aux droits pour toutes et tous**

#### **1.2.1. Consolider la lutte contre la fracture numérique à l'ère de la dématérialisation de l'administration**

Actions pressenties : renforcement et développement dans les maisons de proximité des ateliers numériques.

#### **1.2.2. Faciliter l'accès à la santé pour toutes et tous**

Actions pressenties : Annuaire de la santé, animations dans le cadre de la Journée Nationale de prévention du suicide, 1 village pour ma santé, mise en place de la mutuelle solidaire.

#### **1.1.3. Porter à connaissance des dispositifs liés au logement en accompagnant la mobilité résidentielle des habitants**

Actions pressenties : Permanences au sein du quartier et démarches d'aller-vers.

#### **1.2.4. Faire connaître l'offre de mobilité et encourager l'utilisation de modes de déplacements doux auprès des habitants**

Actions pressenties : Continuer à développer les écoles vélos, ateliers de contrôle technique des vélos, découverte des lignes de bus, accompagnement des habitants dans leur premier trajet en train, plaquette sur les différents modes de déplacements sur le territoire de la CCFG (en FALC).

### **1.2.5. Garantir l'apprentissage de la langue française**

Actions pressenties : Cours de français pour adultes, ateliers de lecture parents/enfants.

### **1.2.6. Assurer aux habitants leurs recours aux droits**

Actions pressenties : Permanences du point d'accès aux droits au sein du QPV.

## **1.3. Diffuser et renforcer le respect des valeurs et principes de la République**

### **1.3.1. Partager avec les habitants et partenaires les codes de civisme et inciter leur application**

Actions pressenties : invitation adressée aux habitants à participer à des réunions rappelant le cadre de structure concernée, formation des professionnels sur les compétences psycho-sociales (formateurs, maîtres de stage, médiateurs), travailler la réflexivité.

### **1.3.2. Soutenir les démarches solidaires et conforter l'entraide au sein du quartier**

Actions pressenties : renforcer les missions du travailleur social au sein bailleurs sociaux, prévoir un lieu de repère pour les habitants, un lieu de proximité pour que les habitants se retrouvent, cibler les enfants pour recréer du collectif, de la solidarité.

### **1.3.3. Garantir le respect des règles de vie en société dès le plus jeune âge**

Actions pressenties : 3 médiateurs sociaux extérieurs au quartier (1 médiateur par secteur, à la fois pour le scolaire et au sein du quartier. Ceux-là pourraient être des anciens habitants du quartier, mais il conviendrait d'éviter les jeunes ou des habitants actuels du quartier.), groupe de travail avec les bailleurs sociaux pour comprendre la raison des dégradations et des incivilités, recrutement de jeunes du QPV par la collectivité au service des associations culturelles et sportives.

### **1.3.4. Prévenir et lutter contre le phénomène de radicalisation dès l'adolescence**

Actions pressenties : formations Valeurs de la République et Laïcité, formations prévention de la radicalisation.

### **1.3.5. Eviter le développement du communautarisme**

Actions pressenties : espaces et temps d'échanges inter-religions sur la laïcité, modules "histoire de France" ou "histoire locale" renforcés.

## **Axe prioritaire n°2 : La prévention de la violence**

### **2.1. Conforter le travail multi-partenarial dans le traitement de cas individuels**

#### **2.1.1. Faciliter le dialogue et le partage d'informations entre les structures**

Actions pressenties : fiches navettes entre partenaires pour l'accueil d'un même public.

#### **2.1.2. Poursuivre le traitement des cas individuels et proposer des solutions adaptées**

#### **2.1.3. Encourager l'identification de situations nécessitant un travail collectif**

### **2.2. Renforcer la sensibilisation et la prévention en milieux scolaires**

#### **2.2.1. Préserver les espaces scolaires et extra-scolaires des tensions et de phénomènes de violence**

Actions pressenties : formation des intervenants éducatifs, ateliers sur la gestion des émotions.



### **2.2.2. Approfondir la lutte contre l'addiction aux écrans dès le plus jeune âge et prévenir les situations de cyberharcèlement**

Actions pressenties : dispositif pHARe (plan de prévention du harcèlement à destination des écoles, des collèges et des lycées), ateliers sur l'outil Internet afin de sensibiliser les jeunes aux risques liés à l'utilisation des réseaux.

### **2.2.3. Encourager des attitudes qui rejettent la violence et incitent une résolution non-violente des conflits, dès le plus jeune âge, en incluant les parents dans les démarches**

Actions pressenties : ateliers sur la communication non-violente, vidéos "Théorie de l'apprentissage social".

## **2.3. Accentuer la détection et la lutte contre les violences intrafamiliales**

### **2.3.1. Proposer des formations aux agents de proximité concernant l'identification de situations sensibles et l'accompagnement de ce public**

Actions pressenties : formations et recrutements d'agents, réunion d'information et de sensibilisation à destination des professionnels sur la prévention et la protection de l'enfance (qu'est-ce que l'enfance en danger ?, quel est le circuit ?, comment travailler ensemble ?).

### **2.3.2. Œuvrer sur la notion d'emprise et renforcer la sensibilisation**

Actions pressenties : casque réalité virtuelle sur les VIF (points de vue de l'auteur, de la victime et de l'enfant témoin), formations des agents accueillant du public sur la notion d'emprise, mise en place d'un réseau de veille prévention jeunesse [1 fois par trimestre]: observations, interconnaissance, proposition d'actions.

### **2.3.3. Garantir l'accompagnement des victimes de violences**

Actions pressenties : intervenant social en gendarmerie, logements d'urgence pour les victimes, sortir l'auteur de violence du logement.

## **2.4. Garantir la sécurité et la tranquillité résidentielle des habitants**

### **2.4.1. Renforcer les liens entre les forces de l'ordre et les bailleurs sociaux afin de garantir une action efficiente sur le quartier**

Actions pressenties : organiser des temps de rencontres avec les bailleurs sociaux, la Police Municipale, la collectivité, les habitants, 1 fois par trimestre, pour partager les problématiques rencontrées et proposer des solutions collectivement afin de rendre les habitants acteurs des changements et permettre une meilleure réponse des bailleurs sociaux, et une identification des agents de la PM.

### **2.4.2. Lutter contre l'insalubrité et les squats dans les espaces communs du quartier et garantir la quiétude et la sécurité pour tous**

Actions pressenties : sensibiliser les habitants à la solidarité - dans ce qu'elle a de positif - sans franchir les limites de celle-ci (défendre son voisin alors que son enfant dégrade par exemple), médiateurs de quartier, recourir à la composition pénale avec mesure de TNR pour des faits de dégradations dans les logements sociaux.

### **2.4.3. Assurer une réponse aux sollicitations et aux inquiétudes des résidents, autant que possible**

Actions pressenties : mise en place de gardiens d'immeubles - lien avec la nouvelle école de gardiens d'immeubles d'Aubervilliers (insertion).

## **2.5. Poursuivre la lutte contre les trafics dans le quartier**

### **2.5.1. Lutter contre les jets de projectiles et les nuisances liées à la proximité de la Maison d'Arrêt**

### **2.5.2. Eviter l'embrigadement des plus jeunes en valorisant des réussites de pairs**

Actions pressenties : interventions de jeunes issus du quartier auprès d'autres jeunes lors de temps festifs afin de partager leurs parcours.

### **2.5.3. Accentuer les interventions des forces de l'ordre dans les établissements scolaires pour prévenir les enfants et jeunes des risques**

Actions pressenties : temps de sensibilisation sur les conduites à risques, en milieux scolaires.

## **Axe prioritaire n°3 : Habitat et cadre de vie**

### **3.1. Valoriser la parole des habitants et encourager l'appropriation de leur espace de vie**

#### **3.1.1. Inclure les habitants dans les démarches de réhabilitation de leur espace de vie dans une volonté d'appropriation et de respect de cet espace**

Actions pressenties : chantiers jeunes (ramassage des ordures ménagères, encombrants, peinture, ...), participation des habitants dans la fabrication de mobilier urbain dans leur espace public.

#### **3.1.2. Recueillir et répondre aux attentes et besoins des habitants en renforçant le dialogue**

Actions pressenties : diagnostic en marchant, organiser des COTECH en amont des projets pour consulter les habitants, les informer, leur expliquer et les impliquer, développer les actions "à la rencontre de", faire le lien avec les acteurs locaux afin de connaître tous les canaux de réception des besoins et attentes de tous afin de répondre de manière cohérente et harmonisée.

#### **3.1.3. Identifier des habitants ressources pouvant être les relais entre les habitants et les institutions**

Actions pressenties : désacraliser les collectivités et services publics de manière générale avant d'identifier les habitants-relais, les habitants se désignent eux-mêmes habitants-relais.

### **3.2. Garantir la propreté dans le quartier**

#### **3.2.1. Renforcer les liens entre les forces de l'ordre et les bailleurs sociaux afin de garantir une action efficace sur le quartier**

Actions pressenties : rencontres et échanges réguliers entre bailleurs sociaux et forces de l'ordre.

#### **3.2.2. Recueillir et répondre aux attentes et besoins des habitants en renforçant le dialogue**

Actions pressenties : ambassadeurs du tri à temps plein, mise en place de PAV dans le cadre de la réhabilitation de Bellerive, distribution de cartes de déchetterie aux nouveaux locataires, distribution d'un kit sur le tri des ordures ménagères aux nouveaux arrivants (consignes, horaires, lieux, contacts, ...), animations récurrentes dans les écoles élémentaires du QPV (par exemple dans les classes de CP chaque année scolaires), reprise des animations/sensibilisations en porte à porte dans le QPV (reprise campagne de 2019), possibilité de profiter de la mise en place de PAV pour faire de la sensibilisation (porte à porte ou permanences), animations spécifiques pour le public.



### **3.2.3. Lutter contre l'insalubrité et les squats dans les espaces communs du quartier et garantir la quiétude et la sécurité pour tous**

Actions pressenties : promotion de l'application de la Ville de Bonneville permettant des signalements.

## **3.3. Assurer un accès à un logement adapté aux besoins des résidents et à des espaces communs agréables**

### **3.3.1. Lutter contre les phénomènes de sur-occupation et de sous-occupation des logements locatif sociaux et garantir un accès au logement en cohérence avec la situation des ménages**

Actions pressenties : commission d'Attribution de Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements sociaux (CALEOL), enquêtes ressources et occupation (tous les ans et tous les 2 ans > Mutation à la main du bailleur (10%), enquête surloyer de + de 120% > possibilité d'éviction ou expulsion), réflexion sur des échanges tarifaires du prix/m<sup>2</sup>, bourse d'échange du logement multi-bailleurs, multi-réservataires (ADIL, ...) ,, renforcer la visibilité et communication sur ces dispositifs préexistants.

### **3.3.2. Améliorer la qualité des logements et des bâtiments afin d'offrir un cadre de vie sain aux habitants**

Actions pressenties : les bailleurs répondent à la prérogative du logement sain/propre/décent pour tous, remise financière réfection par pièce, signature de charte, interroger les locataires lors de travaux d'amélioration des espaces communs, implication des locataires, sensibilisation commune acteurs/habitants.

### **3.3.3. Poursuivre les démarches de végétalisation des espaces extérieurs du quartier**

Actions pressenties : jardins partagés/plantation d'arbres (fruitiers), sur initiative des habitants et mobilisation des habitants, combiner à des actions de convivialité, espace de pollinisation et ruches (récolte du miel par les habitants), actions de création de mobilier avec des matériaux recyclables.

## **Axe secondaire n°1 : Education et parentalité**

### **1.1. Apaiser les tensions liées à l'éducation en confortant la continuité éducative**

#### **1.1.1. Renforcer la communication et le dialogue avec les familles afin d'apaiser les tensions et les frustrations à la base et instaurer un climat de confiance**

#### **1.1.2. Véhiculer des règles communes aux institutions et garantir le respect de celles-ci**

Actions pressenties : comités de suivi multi-partenaires avec les parents chaque trimestre.

#### **1.1.3. Intégrer les parents dans les démarches et les réflexions sur les activités à mettre en place afin de garantir une continuité éducative, une connaissance et un respect de règles partagées collectivement**

Actions pressenties : réunions préparatoires avec les partenaires et les parents pour co-construire des actions.

### **1.2. Clarifier les rôles de chacun et soutenir la parentalité**

#### **1.2.1. Déterminer et proposer des espaces et temps d'échanges entre parents afin de les rendre acteurs**

Actions pressenties : Maison des parents, Café des parents, partages d'expériences entre parents.

#### **1.2.2. Accompagner les parents dans leur rôle dès le plus jeune âge de l'enfant**

Actions pressenties : ateliers/conférences sur l'autorité parentale, les règles de vie, la sécurité affective et physique, la santé.

**1.2.3. Rappeler les rôles de chacun (parents, fratrie, famille élargie) afin de garantir un équilibre dans la vie familiale**

### **1.3. Partager des valeurs communes aux différentes institutions**

**1.3.1. Veiller à une cohérence entre les institutions et ce sur les différents temps de l'enfant tout en garantissant une certaine lisibilité pour les familles, renforçant la relation de confiance**

Actions pressenties : harmonisation des règlements des différentes structures, temps de partages et d'accompagnement des parents dans les transitions (crèche/maternelle, maternelle/élémentaire, élémentaire/collège, collège/lycée, scolaire/extrascolaire).

**1.3.2. Etablir un cadre aux enfants et jeunes afin de contribuer à leur sécurité affective**

Actions pressenties : animations lors de la journée nationale des droits de l'enfant (20 novembre).

**1.3.3. Proposer des outils en veillant à ne pas adopter une démarche moralisatrice**

Actions pressenties : ateliers ludiques proposés aux parents.

## **Axe secondaire n°2 : Accès à la culture, aux sports et aux loisirs**

### **2.1. Renforcer l'accès à la culture et motiver les déplacements des habitants à l'extérieur du quartier**

**2.1.1. Accompagner les familles à aller-vers le droit commun**

Actions pressenties : présence des acteurs locaux dans le quartier, médiateur culturel, mise en place d'un EPIC Culture.

**2.1.2. Désacraliser les espaces culturels au regard de l'imaginaire collectif des habitants du quartier**

Actions pressenties : animations culturelles en pied d'immeuble puis accompagner les familles dans les espaces culturels, parcours culturels, découverte des cultures du monde (atelier de cuisine et création d'un livre de recettes du quartier, danses du monde, ...).

**2.1.3. Inciter les habitants à participer à des activités en dehors du quartier et légitimer leur présence et leur participation**

### **2.2. Consolider les apports de la pratique d'une activité physique sur la vie collective**

**2.2.1. Renforcer le sentiment de confiance en soi et l'autonomie des habitants à travers la pratique d'une activité**

**2.2.2. Attester du respect des règles et veiller à la gestion des émotions et frustrations dans la pratique du sport**

Actions pressenties : médiateur sportif.

**2.2.3. Proposer des formations aux encadrants des clubs sportifs sur la prévention de la radicalisation et sur les valeurs de la République et laïcité**

Actions pressenties : formations Valeurs de la République et Laïcité, prévention de la radicalisation dans les clubs sportifs.



## **2.3. Assurer l'égalité entre les filles et les garçons dans le sport**

### **2.3.1. Garantir des conditions d'accès et des moyens égaux dans le sport pour les filles et les garçons dès le plus jeune âge**

Actions pressenties : séances découvertes de sports pour les tout petits (baby-gym, baby-yoga, ...).

### **2.3.2. Accompagner les clubs sportifs dans leurs transitions vers l'égalité**

Actions pressenties : médiateur sportif.

### **2.3.3. Accentuer les temps sportifs de proximité à destination des jeunes filles**

Actions pressenties : découverte de sports en pied d'immeuble à destination des jeunes filles.

## **Axe secondaire n°3 : Emploi et développement économique**

### **3.1. Accompagner les transitions dans l'emploi et favoriser la découverte des domaines professionnels pour tous**

#### **3.1.1. Valoriser le rapprochement de compétences plutôt que le rapprochement de diplômes notamment dans les domaines professionnels en tension**

#### **3.1.2. Décloisonner le fonctionnement des structures publiques et privées et favoriser le travail multi-partenarial pour répondre aux besoins des habitants**

Actions pressenties : temps de travail ou rencontres régulières structures publiques/privées.

#### **3.1.3. Encourager la découverte des domaines professionnels à l'échelle locale dès le plus jeune âge**

Actions pressenties : un village pour des métiers, outils de découverte et de mimétisme pour les enfants en bas âge.

### **3.2. Soutenir et faciliter l'accès à l'emploi pour les publics à besoins spécifiques**

#### **3.2.1. Proposer une médiation pour les personnes en arrêt de travail de longue durée pour un retour vers l'emploi**

Actions pressenties : médiateur qui accompagne le dialogue avec l'employeur.

#### **3.2.2. Promouvoir et soutenir l'insertion de personnes à besoins spécifiques dans les entreprises locales**

Actions pressenties : dialogue avec les entreprises locales, RSA soumis à 15h d'activité par semaine.

#### **3.2.3. Aller-vers les publics les plus éloignés de l'emploi à travers un travail de proximité permettant d'instaurer une relation de confiance**

### **3.3. Consolider et structurer les outils afin de lever les freins vers l'emploi**

#### **3.3.1. Proposer un soutien à la santé mentale et faciliter l'accès à des soins spécifiques**

Actions pressenties : médiation santé mentale, animations dans le cadre de la journée nationale de prévention du suicide (5 février), mutuelle solidaire.

### **3.3.2. Lutter contre les freins liés à la mobilité dans l'accès à l'emploi ou aux études**

Actions pressenties : actions dans les établissements scolaires pour rassurer les familles, travail avec les entreprises locales pour la mise en place de navettes.

### **3.3.3. Poursuivre l'accompagnement au numérique dans l'accès à l'emploi**

Actions pressenties : conseiller numérique, ateliers CV et lettre de motivation, ateliers "Comment chercher ?".

## **Axe transversal n°1 : Lien entre les institutions et les habitants**

### **1.1. Développer et accompagner le travail partenarial**

#### **1.1.1. Coordonner les rencontres entre partenaires**

Actions pressenties : espaces et temps de dialogue entre partenaires.

#### **1.1.2. Faciliter le dialogue entre les acteurs locaux lors de l'accueil d'un même public**

Actions pressenties : annuaire des partenaires mis à jour, accessible et partagé, outil commun (fiches navettes par exemple) facilitant l'aiguillage du public entre partenaires.

#### **1.1.3. Accentuer les démarches multi-partenariales dans la mise en œuvre d'actions**

Actions pressenties : liste de diffusion des actions politique de la ville.

### **1.2. Renforcer et généraliser le travail de proximité**

#### **1.2.1. Développer des espaces de permanences communs pour les services publics**

Actions pressenties : permanences de services ressources (Pôle Emploi, CAF, PAD, CARSAT, ...) dans les maisons de proximité, tiers-lieu avec des partenaires (GRETA, conseiller numérique, ...).

#### **1.2.2. Renforcer les présences sur le quartier**

Actions pressenties : présences des agents sur le terrain afin de dialoguer avec les habitants, et identifier leurs besoins.

#### **1.2.3. Généraliser le partage de l'espace public**

Actions pressenties : renforcer les présences des agents dans le QPV, développer des ateliers en extérieur.

#### **1.2.4. Poursuivre la démarche d'aller-vers les habitants**

### **1.3. Faciliter les relations entre les institutions et les habitants**

#### **1.3.1. Être identifié et identifiable par les habitants**

Actions pressenties : lieux d'échange entre habitants et institutions.

#### **1.3.2. Utiliser différents modes de communication à destination des habitants**

#### **1.3.3. Identifier et mobiliser des habitants ressources sur le quartier**



## **1.4. Soutenir la cohésion sociale à travers l'accompagnement des relations entre les habitants**

### **1.4.1. Recueillir les besoins et les attentes des habitants**

Actions pressenties : centre social, réseau central d'habitants.

### **1.4.2. Encourager les partages d'expériences entre pairs**

Actions pressenties : réseau de pairs.

### **1.4.3. Valoriser différentes situations de réussites des habitants**

## **Axe transversal n°2 : Bien être des habitants**

### **2.1. Accompagner les foyers dans une transition alimentaire**

#### **2.1.1. Garantir l'accès à une alimentation saine pour tous en proposant un accompagnement à la gestion budgétaire des ménages**

Actions pressenties : conseiller socio-économique, rdv des fourchettes.

#### **2.1.2. Porter à connaissance l'offre de produits de qualité et locaux**

Actions pressenties : diversifier et améliorer l'offre dans les banques alimentaires locales, animation du Plan Alimentaire Territorial.

#### **2.1.3. Lutter contre la précarité alimentaire dans le quartier**

Actions pressenties : ateliers multi-partenaires (travailleurs sociaux, associations, habitants) type croisement des savoirs.

### **2.2. Promouvoir l'accès à un cadre de vie sain en accompagnant les transitions environnementales et énergétiques**

#### **2.2.1. Porter à connaissance les modes de déplacements existants et inciter l'usage de modes de déplacements alternatifs dans et à partir du lieu de vie**

Actions pressenties : ateliers sur la mobilité, découverte et accompagnement sur le réseau de transport disponible.

#### **2.2.2. Favoriser les démarches de transition énergétique dans les logements pour garantir une certaine qualité de vie pour les habitants et participer à une transition environnementale globale**

Actions pressenties : animations portant sur l'habitat et la gestion de sa consommation d'énergie, animations lors de semaine européenne du développement durable.

#### **2.2.3. Encourager les habitants dans l'accès à des espaces verts de qualité**

Actions pressenties : aménagement des espaces verts, réalisation d'actions en extérieur (exemple : Square du Bois Jolivet).

## **2.3. Soutenir la santé mentale des habitants**

**2.3.1. Aller-vers les publics les plus éloignés des services et isolés pour leur proposer un accompagnement individualisé**

**2.3.2. Proposer des animations de proximité permettant aux habitants de développer leur auto-estime et nouer des liens sociaux**

**2.3.3. Encourager la pratique d'une activité physique régulière à tout âge**

Actions pressenties : rdv des baskets.



# 08 L'organisation et la gouvernance

- a. Modalités de pilotage - Page 42
- b. Ingénierie - Page 42
- c. La participation des acteurs locaux - Page 43
- d. La participation des habitants - Page 43
- e. La gestion des crédits spécifiques de la politique de la ville - Page 44

## Modalités de pilotage

La mise en œuvre du contrat Engagements Quartiers 2030 repose sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics, parapublics, privés et associatifs de la politique de la ville sur le territoire. Cette nouvelle contractualisation représente une opportunité pour déployer une dynamique partenariale stratégique forte, et cela, tout au long du contrat d'engagements.

### Comité de pilotage

Un comité de pilotage sera organisé annuellement afin de partager et valider la programmation des crédits spécifiques et échanger sur des éléments issus des conclusions du comité technique. Le comité de pilotage sera une instance de validation mais aussi de dialogue.

Le comité de pilotage sera présidé par le Président de la Communauté de Communes Faucigny Glières et par le Sous-Préfet de Bonneville. Il sera également composé de :

- La Directrice Générale Adjointe (DGA) des services de la CCFG ;
- Le Directeur Général Adjoint (DGA) des services de la commune de Bonneville ;
- La cheffe de projet cité éducative et politique de la ville de la CCFG et de la commune de Bonneville ;
- La déléguée du Préfet de la Haute-Savoie à la politique de la ville ;
- Un représentant de chacune des institutions signataires du contrat d'engagements.

### Comité technique

Un comité technique de la politique de la ville se réunira une à deux fois par an, afin d'échanger collectivement sur l'évolution de la situation du quartier et de préparer le comité de pilotage.

Le comité technique sera animé par la cheffe de projet cité éducative et politique de la ville de la CCFG et de la commune de Bonneville et par la déléguée du Préfet de la Haute-Savoie à la politique de la ville. Il sera également composé de :

- Représentants techniques des institutions signataires et des acteurs concernés par les actions du contrat Engagements Quartiers 2030 ;
- Chargés de projets de renouvellement urbain.

## Ingénierie

L'ingénierie mise en place dans le cadre du contrat Engagements Quartiers 2030 doit permettre d'impulser les actions tout au long de la durée du contrat, de coordonner leur mise en œuvre entre les acteurs et dans le temps, de renforcer le lien multi-partenarial, et enfin d'évaluer régulièrement les résultats au regard des objectifs attendus et des critères d'évaluation fixés au préalable.

La démarche d'évaluation du contrat d'engagements, se traduit par la volonté de mesurer si les moyens mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique et d'atteindre les objectifs qui lui sont fixés. Pour avoir un regard évaluatif durant le déploiement de ce nouveau contrat, celui-ci doit s'appuyer sur une ingénierie adaptée. L'ingénierie déployée dans le cadre de la politique de la ville sur le territoire de la CCFG se décline ainsi :

- Une cheffe de projet cité éducative et politique de la ville ;
- Un agent de développement social ;
- Une chargée de projet urbain et de renouvellement urbain.

De manière plus globale, l'ensemble des services de la collectivité s'ont amenés à s'impliquer pour et dans la politique de la ville, ainsi d'autres agents peuvent intégrer cette ingénierie, au cours du temps et selon les besoins.



## La participation des acteurs locaux

La phase d'élaboration du contrat Engagements Quartiers 2030 a permis à différents acteurs locaux d'échanger et de partager leurs réalités de terrain. Pour certains, cela a permis également de rencontrer des partenaires et leurs compétences. D'une manière globale, le maillage partenarial est un enjeu majeur pour mettre en œuvre une action efficiente sur le territoire.

Des groupes de travail thématiques ont été organisés à deux reprises :

- En juin 2023, afin de débiter le travail de définition des objectifs et des ressources nécessaires pour l'élaboration de ce nouveau contrat de ville ;
- En janvier 2024, pour rendre compte des résultats du travail d'intelligence collective mené et travailler à la formulation de pistes d'actions à intégrer au contrat.

Dans le cadre de cette nouvelle génération de contrat, l'objectif est de renforcer les démarches partenariales sur le terrain, d'agir collectivement en faveur des habitants en les impliquant dans la dynamique.

Pour cela, des groupes de travail seront organisés au fil de l'eau afin de définir des priorités d'actions et répondre au mieux aux évolutions des attentes et besoins des habitants.

La démarche d'aller-vers est primordiale pour mettre en œuvre les objectifs du contrat Engagements Quartiers 2030. Ainsi, les acteurs locaux tendront à investir le QPV dans différents temps et espaces afin de tisser des liens de confiance avec les habitants et les accompagner peu à peu vers le droit commun.

## La participation des habitants

Les habitants du quartier politique de la ville Bois Jolivet – Les Îles – Bellerive ont été sollicités tout au long de l'écriture du contrat Engagements Quartiers 2030.

Dans un premier temps, ce sont les enfants, jeunes et leurs parents qui ont pu participer à un atelier en plein air sur les constats et l'avenir de leur quartier, dans le cadre des « Anim'et vous », organisés par le service jeunesse de la CCFG au printemps 2023, dans chaque secteur du QPV. A travers la réalisation d'un arbre sur de grands panneaux, ces derniers ont pu rendre compte de leur vécu et de ce qui leur semble nécessaire de mettre en œuvre.

Dans un deuxième temps, des rencontres entre conseils citoyens et habitants des quartiers politique de la ville du département ont été organisées par les services de l'Etat et réalisées à Bonneville et à Saint-Julien-en-Genevois, à l'été et l'automne 2023. Ces temps d'échanges et de travail ont permis aux 40 habitants de faire part, collectivement, de leurs constats sur leur quartier et de proposer des fiches actions relatives à leurs besoins. Le QPV de Bonneville n'étant pas doté d'un conseil citoyen, ces temps de partage ont permis de mobiliser quelques habitants sur chaque secteur du QPV. Ces derniers se sont sentis impliqués et ont apprécié être sollicités dans cette démarche.

Enfin, des enquêtes ont été réalisées auprès des habitants en pied d'immeuble ou au sein de certains services ressources de la CCFG (Point d'Accès aux droits, Pôle Administratif Enfance, Service Jeunesse, Animation Décentralisée, ...). Ces enquêtes ont permis d'interroger les habitants sur des thématiques variées, telles que l'habitat, les espaces extérieurs, l'offre de santé, la mobilité, l'accès à la culture et au sport ; elles ont également permis aux habitants d'évaluer ces items et de proposer des pistes d'actions.

Afin de poursuivre l'ensemble de cette démarche et garantir la participation des habitants tout au long du contrat Engagements Quartiers 2030, plusieurs méthodes seront employées :

- Organisation de réunions annuelles par secteurs, avec les habitants, au sein de chaque quartier avec les représentants des institutions (CCFG, Etat, bailleurs sociaux, gendarmerie, ...) selon les besoins. Ainsi 3 ou 4 réunions seraient organisées : Les Îles/Bouchet, Bois Jolivet et Bellerive. Ces réunions permettraient ainsi d'aller à la rencontre des habitants au sein de leur lieu de vie, de permettre de personnaliser des structures, en identifiant des personnes ressources. De cette manière, les habitants pourraient partager leurs difficultés et leurs besoins par rapport à leur espace de vie.
- Organisation d'une réunion collective annuelle avec des habitants des différents secteurs du QPV permettant d'aborder des problématiques transversales.

- Réalisation de l'enquête auprès des habitants chaque année pour permettre l'évaluation du dispositif de la politique de la ville.

Pour assurer la participation des habitants aux différentes réunions, il est nécessaire de les sensibiliser et les accompagner dans cette démarche. Les acteurs de terrain permettent l'animation de ces temps de réunions et informent les habitants en amont.

Certains habitants volontaires des Îles, du Bois Jolivet et de Bellerive pourraient constituer à terme un collectif, et représenter un relai entre les institutions et les habitants. L'enjeu est aussi de rendre les habitants acteurs, en les accompagnant dans la construction de projets pour eux et par eux.

## La gestion des crédits spécifiques de la politique de la ville

Une « dotation politique de la ville » est fléchée par les services de l'Etat et attribuée à chaque territoire disposant d'un quartier politique de la ville. Les crédits sont coordonnés par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Les crédits spécifiques doivent permettre la mise en œuvre d'actions, correspondant au plan d'actions du présent contrat, et répondre aux besoins des habitants du QPV Bois Jolivet – Les Îles – Bellerive.

### Programmation annuelle

Un travail sera mené annuellement pour déterminer les besoins prioritaires pour l'année civile. Les acteurs locaux seront invités à se référer aux objectifs opérationnels et actions pressenties du présent contrat afin de proposer des actions adaptées aux besoins du territoire dans le cadre de la politique de la ville.

Les dossiers seront étudiés par le comité technique et validés par le comité de pilotage et devront être en cohérence avec le plan d'actions défini précédemment.

Chaque action ayant bénéficié de crédits spécifiques devra faire l'objet d'un bilan quantitatif et qualitatif. Le porteur de projet devra rendre compte des effets de l'action sur le public cible. Ces bilans devront permettre d'évaluer l'effet levier des crédits dans le cadre de la politique de la ville. Ainsi, l'Etat et la collectivité prêteront une attention particulière à la qualité de ces comptes rendus.



La collectivité et les services de l'Etat veilleront à la coordination des moyens et des dispositifs dans la mise en œuvre des projets : FIPD, Cités Éducatives, TFPB, PEDT, ...

### Périmètre d'intervention

Les actions mises en œuvre devront prioritairement s'adresser aux habitants du QPV Bois Jolivet – Les Îles – Bellerive.

Afin de mieux tenir compte des réalités sociales des territoires, il sera possible d'allouer, de façon circonscrite, des crédits financés par le programme 147 au bénéfice de « zones de besoins identifiés à soutenir », sous réserve que ce soutien exceptionnel s'inscrive dans le cadre partenarial du contrat Engagements Quartiers 2030.

Les « zones de besoins identifiés à soutenir », pourront se situer dans toutes les communes de l'intercommunalité en charge de l'élaboration du contrat, y compris celles qui ne disposent pas de QPV. Ces crédits ne feront pas l'objet d'une délégation distincte et seront compris dans l'enveloppe de crédits spécifiques. Afin de ne pas grever les moyens alloués au QPV existant, les crédits représenteront au maximum 2,5% de l'enveloppe départementale du programme 147.

Cette allocation devra être motivée :

- Par des indicateurs locaux permettant d'objectiver la situation du quartier au bénéfice duquel la mobilisation des crédits est sollicitée, et faisant notamment ressortir la similitude de cette situation avec celle du QPV à proprement parler ;
- Par la définition de la nature des interventions susceptibles d'être soutenues, et en prenant en compte la possible mobilisation par ailleurs des interventions de droit commun (par exemple, les crédits d'intervention prévus dans le cadre du Pacte des Solidarités).

Afin d'identifier ces espaces, plusieurs critères pourront être mobilisés. Ces derniers peuvent à la fois être qualitatifs et ou quantitatifs, selon l'échelle d'intervention et des données disponibles.

Les zones Bis qui prétendront à la mobilisation de crédits spécifiques feront l'objet d'une analyse collective entre les services de l'Etat et la CCFG, lesquels pilotent le contrat Engagements Quartiers 2030.

Les critères ci-dessous sont donnés à titre indicatif :

- Difficultés sociales relevées par des acteurs locaux de terrain (augmentation de la délinquance et de la violence, isolement, ...);
- Indice de Position Sociale (IPS) inférieur à 100 dans les établissements où sont scolarisés les enfants et jeunes concernés ;
- Nombre d'habitants dans le périmètre identifié relevant d'un traitement social ;
- Revenu médian par habitants inférieur à 18 000 €.


Enfin, ce soutien, nécessairement ponctuel, devra être alloué annuellement, être subordonné à un co-financement de la ou des collectivités territoriales et de leurs groupements concernés, voire des autres partenaires dans le cadre de la mobilisation de leurs politiques et dispositifs de droit commun, et donner lieu à un suivi (dans le cadre du dialogue de gestion avec le RBOP régional et d'une synthèse au niveau national).

A l'issue de cette période et sous réserve d'une évaluation positive de leur impact, la prise en charge intégrale des actions ou dispositifs mobilisés aurait vocation à être, le cas échéant, reprise par le droit commun.



**09**

# La synthèse du contrat Engagements Quartiers 2030



Le contrat Engagements Quartiers 2030 repose sur des principes majeurs :

- Un outil de la politique de la ville plus souple qui vise à s'adapter aux spécificités du territoire ;
- Un outil co-construit avec les acteurs locaux et avec les habitants ;
- Un outil qui garantit la participation des habitants du QPV Bois Jolivet – Les Îles – Bellerive, tout au long de la durée de la contractualisation.

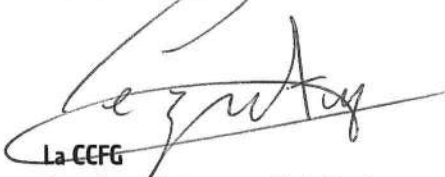
La politique de la ville favorise l'expérimentation et l'innovation afin de répondre au mieux aux attentes et aux besoins des habitants du QPV. Dans cette mesure, les actions mises en œuvre s'adapteront aux priorités identifiées annuellement par les partenaires et par les habitants.

Afin de rendre compte de cette démarche participative et de rendre lisible la politique de la ville, un travail de communication devra être mené par la suite. Une synthèse graphique sera proposée après la signature du présent contrat, à destination des habitants et des acteurs locaux afin de présenter les grands axes de travail de la politique de la ville.

## Signataires

### L'Etat

Représenté par Monsieur le Préfet,  
Yves LE BRETON



### La CCFG

Représentée par son Président,  
Stéphane VALLI,  
autorisé par délibération  
n°47-2024 du 26 mars 2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
FAUCIGNY - GLIERES

### Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie

Représenté par son Président,  
Martial SADDIER,  
autorisé par délibération

### Haute-Savoie Habitat

Représenté par Pierre Yves ANTRAS

### L'ARS

Représentée par Cécile SOUBREGES  
Pour la Directrice Générale  
Par délégation

Le Directeur Départemental  
De Haute-Savoie

Reynald LEMAHIEU

### Le Ministère public près le TJ de Bonneville

Représenté par Monsieur le Procureur,  
Boris DUFFAU

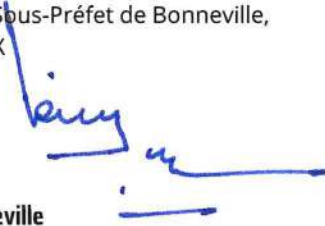


### France Travail

Représenté par Michel DEBERNARDY



Et Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville,  
Rémy DARROUX



### La Ville de Bonneville

Représentée par son Maire,  
Stéphane VALLI,  
autorisé par délibération

n°034-2024 du 13 février 2024



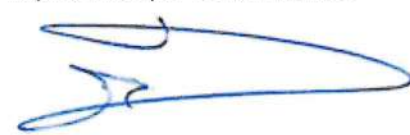
### Halpades

Représenté par Stephen MARTRES



### La Caisse d'Allocations Familiales

Représentée par Olivier PARAIRE



### La Caisse des Dépôts et Consignations

Représentée par la Directrice de l'Arc Alpin,  
Corinne STEINBRECHER



### La Mission Locale Jeunes

Représentée par sa Présidente,  
Nathalie DESCHAMPS



### L'Education Nationale

Représentée par le directeur Académique des Services  
Départementaux de l'Education Nationale,  
Frédéric BABLON







# 10 Annexes

# Périmètre du QPV Bois Jolivet - Les Îles - Bellerive au 01/01/2024



agence nationale  
de la cohésion  
des territoires



**Département : Haute-Savoie**

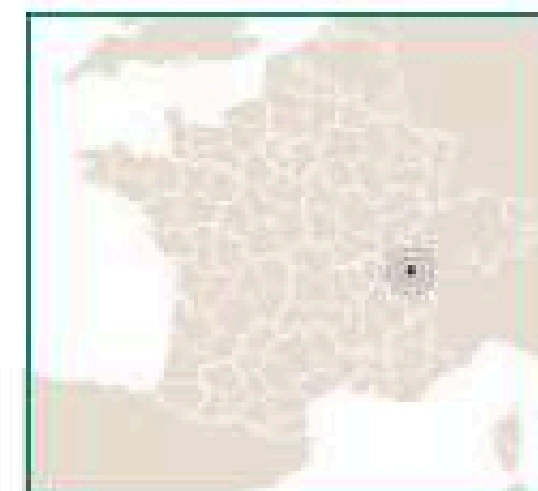
**Commune(s) : Bonneville**

**Quartier : Bois Jolivet - Les Îles - Bellerive**

Quartier prioritaire de la politique de la ville

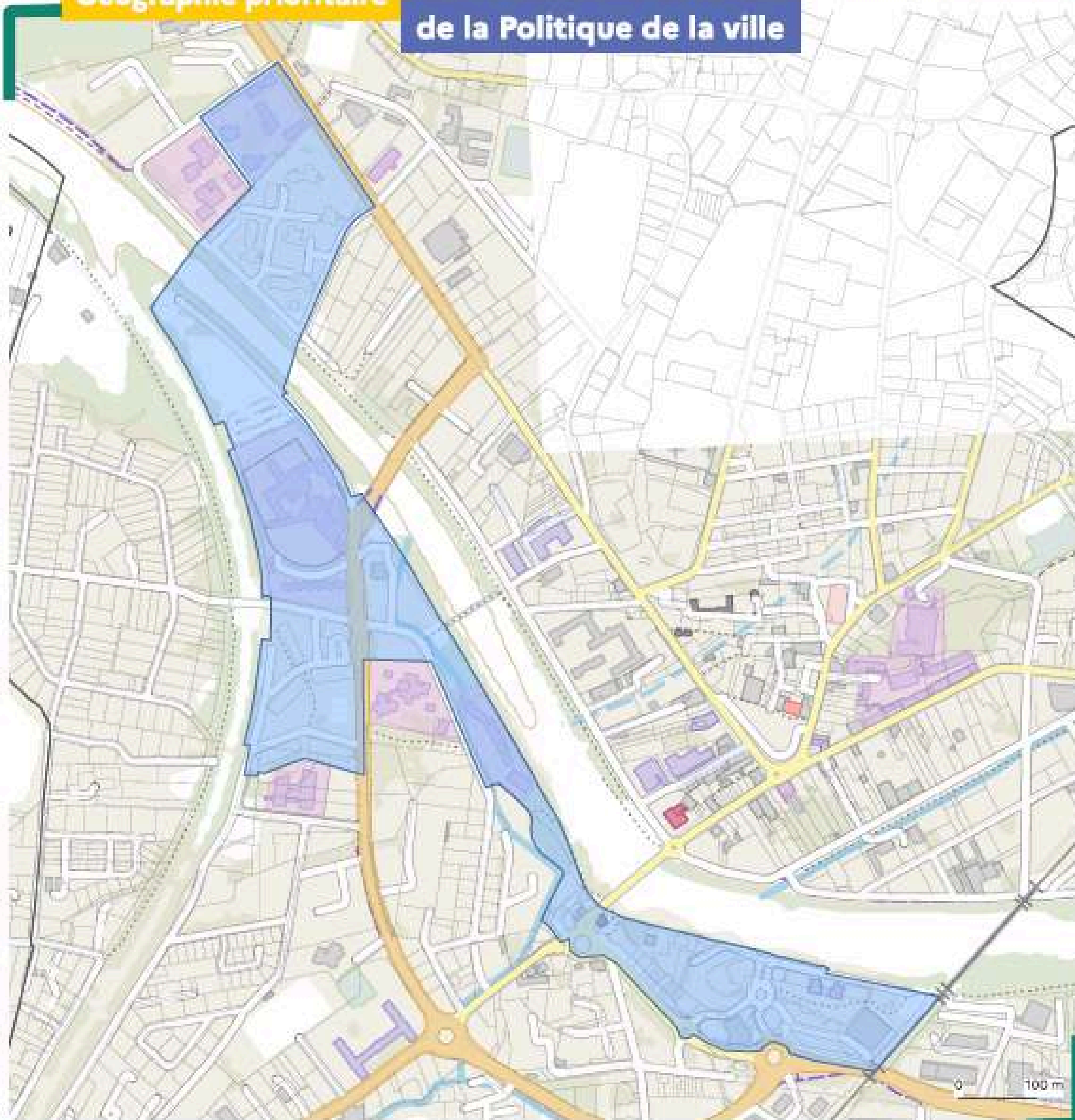
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.

Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



## Géographie prioritaire

## de la Politique de la ville



■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 +  
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

# Objectifs opérationnels, actions, acteurs et indicateurs

1. La citoyenneté				
1.1. Encourager la participation citoyenne				
<b>Objectif opérationnel</b>	1.1.1. Accompagner la structuration de petits groupes d'habitants par secteurs ayant une vocation de relais entre les habitants et les institutions	1.1.2. Valoriser les actions et projets d'engagements citoyens	1.1.3. Impliquer les habitants dans la création et dans la mise en œuvre des projets	
<b>Actions pressenties</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions intergénérationnelles</li> <li>- Proposer des actions inter-quartiers et à l'extérieur du QPV</li> <li>- Réseau/Liste d'habitants ressources par secteurs du QPV</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunir les jeunes qui ont fait un SNU sur le territoire pour un retour d'expérience</li> <li>- Valoriser les chantiers jeunes</li> <li>- chantiers éducatifs Mont Blanc</li> <li>- Mise en place d'un Conseil Municipal Jeunes</li> <li>- Jeunes porte-drapeaux issus du QPV pour les cérémonies mémorielles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des méthodes type « croisement des savoirs » : formation, moyens, méthodes, temps</li> <li>- Partir des préoccupations des habitants, notamment en ce qui concerne le cadre de vie</li> <li>- Fonds incitatif et participatif</li> <li>- Développer des actions, des rencontres, café des parents, lieu d'écoute</li> </ul>	
<b>Acteurs mobilisables</b>	Haute-Savoie Habitat, Halpades, service politique de la ville, services de la CCFG, services de la Mairie, ...	Service Jeunesse de la CCFG, Mission Locale Jeunes Bonneville, EPDA Prévention, SDJES 74, Mairie de Bonneville, ...	ATD Quart-Monde, Haute-Savoie Habitat, Halpades, service politique de la ville, Les Bartavelles, ...	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'habitants du QPV impliqués</li> <li>- Nombre de réunions ou rencontres organisées avec les habitants</li> <li>- Satisfaction des habitants quant à leur participation</li> </ul>	- Nombre de projets citoyens menés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de projets co-construits avec les habitants ou portés par les habitants</li> <li>- Création d'espaces et temps de rencontres entre habitants</li> </ul>	



# Objectifs opérationnels, actions, acteurs et indicateurs

1.2. Favoriser l'accès aux droits pour toutes et tous						
Objectif opérationnel	1.2.1. Consolider la lutte contre la fracture numérique à l'ère de la dématérialisation de l'administration	1.2.2. Faciliter l'accès à la santé pour toutes et tous	1.2.3. Porter à connaissance les dispositifs liés au logement en accompagnant la mobilité résidentielle des habitants	1.2.4. Faire connaître l'offre de mobilité et encourager l'utilisation de modes de déplacements doux auprès des habitants	1.2.5. Garantir l'apprentissage de la langue française	1.2.6. Assurer aux habitants leurs recours aux droits
Actions pressenties	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement et développement dans les maisons de proximité des ateliers numériques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Annuaire de la santé</li> <li>- Animations dans le cadre de la Journée Nationale de prévention du suicide (5 février)</li> <li>- Mise en place d'une mutuelle solidaire sur le territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permanences au sein du quartier et démarches d'aller-vers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Continuer à développer les vélos écologiques</li> <li>- Ateliers de contrôle technique des vélos</li> <li>- Découverte des lignes de bus</li> <li>- Accompagnement des habitants dans leur premier trajet en train</li> <li>- Plaquette sur les différents modes de déplacements sur le territoire de la CCFG (en FALC)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cours de français pour adultes</li> <li>- Ateliers de lecture enfants/parents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permanences du point d'accès aux droits au sein du QPV</li> </ul>
Acteurs mobilisables	Service politique de la ville CCFG, Fondation Orange, Croix-Rouge Française, ...	Les Bartavelles, PMS, PMI, Service Politique de la Ville CCFG, SOS Amitié, services de la Mairie, services de la CCFG, ...	Service politique de la ville CCFG, CCAS, Haute-Savoie Habitat, Halpades, ...	Proxi'vélo, SNCF, Proximiti, Hé Lémán, WeMoov, service politique de la ville CCFG, ...	Croix-Rouge Française, Médiathèque CCFG, ...	Point d'Accès aux Droits, service politique de la ville CCFG, ...
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de participants aux ateliers numériques</li> <li>- Satisfaction des participants</li> <li>- Nombre d'ateliers organisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un outil de synthèse</li> <li>- Nombre de personnes accompagnées par la coordinatrice du dispositif</li> <li>Médiation santé de Bonneville</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de permanences organisées sur le quartier (logement)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'outils de communication sur les modes de déplacements</li> <li>- Nombre d'ateliers "mobilité" organisés sur le QPV</li> <li>- Augmentation des déplacements individuels des habitants suite aux ateliers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de participants</li> <li>- Evolution du niveau des bénéficiaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes accompagnées suite aux présences dans le quartier</li> </ul>

# Objectifs opérationnels, actions, acteurs et indicateurs

1.3. Diffuser et renforcer le respect des valeurs et principes de la République			
Objectif opérationnel	<p>1.3.1. Partager avec les habitants et partenaires les codes de civisme et inciter leur application</p> <p>- Invitation adressée aux habitants à participer à des réunions rappelant le cadre de la structure concernée</p> <p>- Formation des professionnels sur les compétences psycho-sociales (formateurs, maîtres de stage, médiateurs)</p> <p>- Travailler la réflexivité</p>	<p>1.3.2. Soutenir les démarches solidaires et conforter l'entraide au sein du quartier</p> <p>- Renforcer les missions du travailleur social au sein des bailleurs sociaux</p> <p>- Prévoir un lieu de repère pour les habitants, un lieu de proximité pour que les habitants se retrouvent</p> <p>- Cibler les enfants pour recréer du collectif, de la solidarité</p>	<p>1.3.3. Garantir le respect des règles de vie en société dès le plus jeune âge</p> <p>- 3 médiateurs sociaux extérieurs au quartier : un médiateur par secteur, à la fois pour le scolaire et au sein du quartier. Ceux-là pourraient être des anciens du quartier, mais il conviendrait d'éviter les jeunes ou des habitants actuels du quartier</p> <p>- Groupe de travail avec les bailleurs sociaux pour comprendre la raison des dégradations et des incivilités</p> <p>- Recrutement de jeunes du QPV par la collectivité au service des associations culturelles et sportives</p>
Actions pressenties			<p>1.3.4. Prévenir et lutter contre le phénomène de radicalisation dès l'adolescence</p> <p>- Formations VRL et prévention de la radicalisation</p> <p>- Ateliers de sensibilisation auprès des jeunes</p>
Acteurs mobilisables	<p>GRETA Savoie Haute-Savoie, IREPS, services de la CCFG, services de la Mainie, ...</p> <p>Travailleurs sociaux, Halpades, Haute-Savoie Habitat, service politique de la ville CCFG, Animation Décentralisée, ...</p>	<p>Lyon Tranquillité Médiation, Halpades, Haute-Savoie Habitat, associations culturelles et sportives locales, ...</p>	<p>Services de l'Etat, service politique de la ville CCFG, ARHM Fondation, ...</p> <p>Paroisse l'Épiphanie entre Arve et Borne, Mosquée de Bonneville, Eglise action biblique de Bonneville, Eglise adventiste de la Vallée de l'Arve, Temple bouddhiste TU AN Saint-Pierre-en-Faucigny, Eglise orthodoxe serbe Saint Justin de Tchélié Ayse, Synagogue Annemasse, ...</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>- Nombre d'habitants présents lors des réunions</p> <p>- Nombre de partenaires locaux favorisant la parole des habitants</p>	<p>- Nombre d'actions solidaires organisées</p> <p>- Nombre d'acteurs locaux impliqués dans la dynamique</p>	<p>- Nombre d'actions multipartenaires sur le sujet du vivre-ensemble</p> <p>- Organisation de formations</p> <p>- Nombre et type de participants aux réunions</p>

2. La prévention de la violence			
2.1. Conforter le travail multi-partenarial dans le traitement de cas individuels			
<b>Objectif opérationnel</b>	2.1.1. Faciliter le dialogue et le partage d'informations entre les structures	2.1.2. Poursuivre le traitement des cas individuels et proposer des solutions adaptées	2.1.3. Encourager l'identification de situations nécessitant un travail collectif
<b>Actions pressenties</b>	- Fiches navettes entre partenaires pour l'accueil d'un même public		
<b>Acteurs mobilisables</b>	PMS, services de la CCFG, Education Nationale, ...		
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	- Création d'outils de suivi		
2.2. Renforcer la sensibilisation et la prévention en milieu scolaires			
<b>Objectif opérationnel</b>	2.2.1. Préserver les espaces scolaires et extra-scolaires des tensions et de phénomènes de violence	2.2.2. Approfondir la lutte contre l'addiction aux écrans dès le plus jeune âge et prévenir les situations de cyber-harcèlement	2.2.3. Encourager des attitudes qui rejettent la violence et incitent une résolution non-violente des conflits, dès le plus jeune âge, en incluant les parents dans les démarches
<b>Actions pressenties</b>	- Formation des intervenants éducatifs - Ateliers sur la gestion des émotions	- Dispositif PHARE : plan de prévention du harcèlement à destination des écoles, des collèges et des lycées - Ateliers sur l'outil Internet afin de sensibiliser les jeunes aux risques liés à l'utilisation des réseaux	- Ateliers sur la communication non-violente - Vidéos "Théorie de l'apprentissage social"
<b>Acteurs mobilisables</b>	Education Nationale, IREPS, EPDA Prévention, services de la CCFG, services de la Mairie, associations, ...	Education Nationale, service politique de la ville CCFG, Croix-Rouge française, associations, ...	Médecins, psychologues, infirmières, PMS, IREPS, services de la CCFG, Education Nationale, services de la Mairie, ...
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	- Diminution du nombre de phénomènes de violence dans les temps scolaires et extra-scolaires - Typologie des violences	- Nombre d'ateliers organisés portant sur le numérique - Evolution des situations d'harcèlement	- Organisation de temps de sensibilisation - Nombre de parents sensibilisés



## Objectifs opérationnels, actions, acteurs et indicateurs

2.3. Accentuer la détection et la lutte contre les violences intrafamiliales	
<b>Objectif opérationnel</b>	<p>2.3.1. Proposer des formations aux agents de proximité concernant l'identification de situations sensibles et l'accompagnement de ce public</p> <p>2.3.2. Œuvrer sur la notion d'emprise et renforcer la sensibilisation</p> <p>2.3.3. Garantir l'accompagnement des victimes de violences</p>
<b>Actions pressenties</b>	<p>- Formations et recrutements d'agents</p> <p>- Réunion d'information et de sensibilisation à destination des professionnels sur la prévention et la protection de l'enfance : qu'est-ce que l'enfance en danger ?, quel est le circuit ?, comment travailler ensemble ?</p> <p>- Casque réalité-virtuelle sur les VIF (points de vue de l'auteur, de la victime et de l'enfant témoin)</p> <p>- Formations des agents accueillant du public sur la notion d'emprise</p> <p>- Mise en place d'un réseau de veille prévention jeunesse [1 fois par trimestre] : observations, interconnaissance, proposition d'actions</p>
<b>Acteurs mobilisables</b>	<p>Services de l'Etat, services du Département, PMS, Education Nationale, services de la CCFG, services de la Mairie, ...</p> <p>Services de l'Etat, chargée de mission VIF Parquet de Bonneville, service jeunesse, service petite enfance CCFG, services du département, EPDA Prévention, Mission locale Jeunes, secteur associatif, représentants des habitants, Gendarmerie, Police Intercommunale, AVIJ des Savoie, Espace Femmes, ...</p>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<p>- Nombre de formations organisées</p> <p>- Nombre et typologie des participants</p> <p>- Intervenant social en gendarmerie</p> <p>- Logements d'urgence pour les victimes</p> <p>- Sortir l'auteur de violence du logement</p> <p>AVIJ des Savoie, Parquet de Bonneville, services de la Mairie, services du département, Halpades, Haute-Savoie Habitat, ...</p> <p>- Nombre de victimes accompagnées</p> <p>- Evolution de la situation des victimes (emploi, santé, ...)</p>

## Objectifs opérationnels, actions, acteurs et indicateurs

2.4. Garantir la sécurité et la tranquillité résidentielle des habitants	
<b>Objectif opérationnel</b>	2.4.1. Renforcer les liens entre les forces de l'ordre et les bailleurs sociaux afin de garantir une action efficiente sur le quartier
<b>Actions pressenties</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des temps de rencontres avec les bailleurs sociaux, la Police Municipale, la collectivité, les habitants, 1 fois par trimestre, pour partager les problématiques rencontrées et proposer des solutions collectivement afin de rendre les habitants acteurs des changements et permettre une meilleure réponse des bailleurs sociaux, et une identification des agents de la PM ;</li> </ul>
<b>Acteurs mobilisables</b>	Gendarmerie, Police Intercommunale, Halpades, Haute-Savoie Habitat, ...
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de rencontres organisées</li> <li>- Nombre de participants</li> </ul>
<b>2.5. Poursuivre la lutte contre les trafics dans le quartier</b>	
<b>Objectif opérationnel</b>	2.5.1. Lutter contre les jets de projectiles et les nuisances liées à la proximité de la Maison d'Arrêt
<b>Actions pressenties</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interventions de jeunes issus du quartier auprès d'autres jeunes lors de temps festifs afin de partager leurs parcours</li> </ul>
<b>Acteurs mobilisables</b>	Service politique de la ville CCFG, service jeunesse CCFG, EPDA Prévention, Mission Locale Jeunes, associations, ...
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de rencontres organisées</li> <li>- Types de parcours partagés</li> <li>- Nombre de participants et effets</li> </ul>
<b>Objectif opérationnel</b>	2.4.2. Lutter contre l'insalubrité et les squats dans les espaces communs du quartier et garantir la quiétude et la sécurité pour tous
<b>Actions pressenties</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les habitants à la solidarité - dans ce qu'elle a de positif - sans franchir les limites de celle-ci (défendre son voisin alors que son enfant dégrade par exemple)</li> <li>- Médiateurs de quartier</li> <li>- Recourir à la composition pénale avec mesure de TNR pour des faits de dégradations dans les logements sociaux</li> </ul>
<b>Acteurs mobilisables</b>	Parquet de Bonneville, Haute-Savoie Habitat, Halpades, ...
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution des phénomènes de dégradation dans les espaces communs</li> <li>- Diminution des phénomènes de squats des logements et espaces communs</li> </ul>
<b>Objectif opérationnel</b>	2.4.3. Assurer une réponse aux sollicitations et aux inquiétudes des résidents, autant que possible
<b>Actions pressenties</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de gardiens d'immeubles : lien avec la nouvelle école de gardiens d'immeubles d'Aubervilliers (insertion)</li> </ul>
<b>Acteurs mobilisables</b>	Service politique de la ville CCFG, Haute-Savoie Habitat, Halpades, ...
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sentiment de satisfaction des habitants concernant les réponses à leurs demandes (enquête)</li> <li>- Nombre de permanences des services publics réalisées sur le quartier</li> </ul>
<b>Objectif opérationnel</b>	2.5.2. Eviter l'embrigadement des plus jeunes en valorisant des réussites de pairs
<b>Actions pressenties</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interventions de jeunes issus du quartier auprès d'autres jeunes lors de temps festifs afin de partager leurs parcours</li> </ul>
<b>Acteurs mobilisables</b>	Service politique de la ville CCFG, service jeunesse CCFG, EPDA Prévention, Mission Locale Jeunes, associations, ...
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de rencontres organisées</li> <li>- Types de parcours partagés</li> <li>- Nombre de participants et effets</li> </ul>
<b>Objectif opérationnel</b>	2.5.3. Accentuer les interventions des forces de l'ordre dans les établissements scolaires pour prévenir les enfants et jeunes des risques
<b>Actions pressenties</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps de sensibilisation sur les conduites à risques, en milieu scolaires</li> </ul>
<b>Acteurs mobilisables</b>	Gendarmerie, Police Intercommunale, APRETO, ...
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de temps de sensibilisation menés</li> <li>- Nombre d'enfants et jeunes sensibilisés</li> </ul>

# Objectifs opérationnels, actions, acteurs et indicateurs

3. Habitat et cadre de vie		
3.1. Valoriser la parole des habitants et encourager l'appropriation de leur espace de vie		
<b>Objectif opérationnel</b>	3.1.1. Inclure les habitants dans les démarches de réhabilitation de leur espace de vie dans une volonté d'appropriation et de respect de cet espace	3.1.3. Identifier des habitants ressources pouvant être les relais entre les habitants et les institutions
<b>Actions pressenties</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chantiers jeunes (ramassage des ordures ménagères, encombrants, peinture, ...)</li> <li>- Participation des habitants dans la fabrication de mobilier urbain dans leur espace public</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Désacraliser les collectivités et services publics de manière générale avant d'identifier les habitants-relais</li> <li>- Les habitants se désignent eux-mêmes habitants-relais</li> </ul>
<b>Acteurs mobilisables</b>	Service Insertion, EPDA Prévention, associations, Halpades, Haute-Savoie Habitat, Mission Locale Jeunes, ...	Service politique de la ville CCFG, services de la Mairie, habitants, services de l'Etat, ...
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'habitants ayant participé à l'amélioration de leur cadre de vie</li> <li>- Sentiment des habitants à l'égard de leur quartier (enquête)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'habitants mobilisés</li> </ul>
3.2. Garantir la propreté dans le quartier		
<b>Objectif opérationnel</b>	3.2.1. Renforcer les liens entre les forces de l'ordre et les bailleurs sociaux afin de garantir une action efficace sur le quartier	3.2.3. Lutter contre l'insalubrité et les squats dans les espaces communs du quartier et garantir la quiétude et la sécurité pour tous
<b>Actions pressenties</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontres et échanges réguliers entre bailleurs sociaux et forces de l'ordre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion de l'application de la Ville de Bonneville permettant des signalements</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ambassadeurs du tri à temps plein</li> <li>- Mise en place de PAV dans le cadre de la réhabilitation de Belle Rive</li> <li>- Distribution de cartes de déchetterie aux nouveaux locataires</li> <li>- Distribution d'un kit sur le tri des ordures ménagères aux nouveaux arrivants (consignes, horaires, lieux, contacts, ...)</li> <li>- Animations récurrentes dans les écoles élémentaires du QPV : par exemple dans les classes de CP chaque année scolaires</li> <li>- Reprise des animations/sensibilisations en porte à porte dans le QPV (reprise campagne de 2019)</li> <li>- Possibilité de profiter de la mise en place de PAV pour faire de la sensibilisation (porte à porte ou permanences)</li> <li>- Animations spécifiques pour le public</li> </ul>	



# Objectifs opérationnels, actions, acteurs et indicateurs

3.3. Assurer un accès à un logement adapté aux besoins des résidents et à des espaces communs agréables	
<b>Objectif opérationnel</b>	<p>3.3.1. Lutter contre les phénomènes de sous-occupation et de sous-occupation des logements locatifs sociaux et garantir un accès au logement en cohérence avec la situation des ménages</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission d'Attribution de Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements sociaux (CALEOL)</li> <li>- Enquêtes ressources et occupation : tous les ans et tous les 2 ans : Mutation à la main du bailleur (10%), enquête surloyer de + de 120% : possibilité d'éviction ou expulsion</li> <li>- Réflexion sur des échanges tarifaires du prix/m<sup>2</sup></li> <li>- Bourse d'échange du logement multi-bailleurs, multi-réservataires (ADIL, ...)</li> <li>- Renforcer la visibilité et communication sur ces dispositifs préexistants</li> </ul>
<b>Actions pressenties</b>	<p>3.3.2. Améliorer la qualité des logements et des bâtiments afin d'offrir un cadre de vie sain aux habitants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les bailleurs répondent à la prérogative du logement sain/propres/décent pour tous</li> <li>- Remise financière réfection par pièce</li> <li>- Signature de charte</li> <li>- Interroger les locataires lors de travaux d'amélioration des espaces communs</li> <li>- Implication des locataires</li> <li>- Sensibilisation commune acteurs/habitants</li> </ul>
<b>Acteurs mobilisables</b>	Halpades, Haute-Savoie Habitat, services de la CCFG, la CCFG, services de la Mairie, ...
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration du phénomène</li> <li>- Utilisation des dispositifs existants</li> </ul>
	<p>3.3.3. Poursuivre les démarches de végétalisation des espaces extérieurs du quartier</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Jardins partagés/plantation d'arbres (fruitiers) : sur initiative des habitants et mobilisation des habitants</li> <li>- Combiner à des actions de convivialité</li> <li>- Espace de pollinisation et ruches : récolte du miel par les habitants</li> <li>- Actions de création de mobilier avec des matériaux recyclables</li> </ul>
	Associations, services de la Mairie, services de la CCFG, Halpades, Haute-Savoie Habitat, habitants, ...
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux de végétalisation</li> <li>- Implication des habitants</li> </ul>

# Objectifs opérationnels, actions, acteurs et indicateurs

1. Education et parentalité			
1.1. Apaiser les tensions liées à l'éducation en confortant la continuité éducative			
<b>Objectif opérationnel</b>	1.1.1. Renforcer la communication et le dialogue avec les familles afin d'apaiser les tensions et les frustrations à la base et instaurer un climat de confiance	1.1.2. Véhiculer des règles communes aux institutions et garantir le respect de celles-ci	1.1.3. Intégrer les parents dans les démarches et les réflexions sur les activités à mettre en place afin de garantir une continuité éducative, une connaissance et un respect de règles partagées collectivement
<b>Actions pressenties</b>		- Comités de suivi multipartenaires avec les parents chaque trimestre	- Réunions préparatoires avec les partenaires et les parents pour co-construire des actions
<b>Acteurs mobilisables</b>		Périscolaire CCFG, Animation Décentralisée, Education Nationale, ALSH, crèche, ...	Services de la CCFG, service de la Mairie, parents, Education Nationale, associations, ...
<b>Indicateurs d'évaluation</b>		- Amélioration du respect du cadre - Diminution des phénomènes violents lors du passage d'un accueil à un autre	- Nombre de projets co-construits avec les parents
1.2. Clarifier les rôles de chacun et soutenir la parentalité			
<b>Objectif opérationnel</b>	1.2.1. Déterminer et proposer des espaces et temps d'échanges entre parents afin de les rendre acteurs	1.2.2. Accompagner les parents dans leur rôle dès le plus jeune âge de l'enfant	1.2.3. Rappeler les rôles de chacun (parents, fratrie, famille élargie) afin de garantir un équilibre dans la vie familiale
<b>Actions pressenties</b>	- Maison des parents - Café des parents - Partages d'expériences entre parents	- Ateliers/conférences sur l'autorité parentale, les règles de vie, la sécurité affective et physique, la santé	
<b>Acteurs mobilisables</b>	Services de la CCFG, services de la Mairie, Associations des parents d'élèves, école des parents, ...	Services de la CCFG, services de la Mairie, professionnels médicaux, associations, ...	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	- Création d'espaces et temps d'échanges - Nombre de parents impliqués - Thématiques abordées	- Organisation et animation d'ateliers à destination des parents	

## Objectifs opérationnels, actions, acteurs et indicateurs

1.3. Partager des valeurs communes aux différentes institutions	
<b>Objectif opérationnel</b>	<p>1.3.1. Veiller à une cohérence entre les institutions et ce sur les différents temps de l'enfant tout en garantissant une certaine lisibilité pour les familles, renforçant la relation de confiance</p> <p>1.3.2. Etablir un cadre aux enfants et jeunes afin de contribuer à leur sécurité affective</p> <p>1.3.3. Proposer des outils en veillant à ne pas adopter une démarche moralisatrice</p>
<b>Actions pressenties</b>	<p>- Harmonisation des règlements des différentes structures</p> <p>- Temps de partages et d'accompagnement des parents dans les transitions (crèche/maternelle, maternelle/élémentaire, élémentaire/collège, collège/lycée, scolaire/extra scolaire)</p> <p>- Animations lors de la journée nationale des droits de l'enfant (20 novembre)</p> <p>- Ateliers ludiques proposés aux parents</p>
<b>Acteurs mobilisables</b>	<p>Education Nationale, service petite enfance, service enfance, service jeunesse, animation décentralisée, ALSH, ...</p> <p>Services de la CCFG, services de la Mairie, Associations des parents d'élèves, école des parents, services du Département, Parquet, Gendarmerie, structures associatives, ...</p> <p>Services de la CCFG, services de la Mairie, Associations des parents d'élèves, école des parents, services du Département, Parquet, Gendarmerie, structures associatives, ...</p>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<p>- Amélioration des temps de transition entre les structures d'accueil de l'enfant</p> <p>- Amélioration du respect des règles</p> <p>- Réalisation d'une journée d'animation</p> <p>- Nombre participants</p> <p>- Retours des participants et des organisateurs</p> <p>- Outils proposés</p> <p>- Effets des outils sur les familles et les structures</p>



## Objectifs opérationnels, actions, acteurs et indicateurs

2. L'accès à la culture, aux sports et aux loisirs		
2.1. Renforcer l'accès à la culture et motiver les déplacements des habitants à l'extérieur du quartier		
<b>Objectif opérationnel</b>	2.1.1. Accompagner les familles à aller vers le droit commun	2.1.3. Inciter les habitants à participer à des activités en dehors du quartier et légitimer leur présence et leur participation
<b>Actions pressenties</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence des acteurs locaux dans le quartier</li> <li>- Médiateur culturel</li> <li>- Mise en place d'un EPIC Culture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animations culturelles en pied d'immeuble puis accompagner les familles dans les espaces culturels</li> <li>- Parcours culturels</li> <li>- Découverte des cultures du monde : atelier de cuisine et création d'un livre de recettes du quartier), danses du monde</li> </ul>
<b>Acteurs mobilisables</b>	Médiathèque, EPIC culture et animation, structures associatives, EPIC Faucigny Glières Tourisme, ...	Médiathèque, OCA, structures associatives, Office de Tourisme Faucigny Glières, services de la Mairie, ...
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de familles allant vers le droit commun à l'issue d'ateliers spécifiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions culturelles menées dans le quartier</li> </ul>
2.2. Consolider les apports de la pratique d'une activité physique sur la vie collective		
<b>Objectif opérationnel</b>	2.2.1. Renforcer le sentiment de confiance en soi et l'autonomie des habitants à travers la pratique d'une activité	2.2.3. Proposer des formations aux encadrants des clubs sportifs sur la prévention de la radicalisation et sur les valeurs de la République et laïcité
<b>Actions pressenties</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formations VRL et prévention de la radicalisation aux clubs sportifs</li> </ul>
<b>Acteurs mobilisables</b>		Services de l'Etat, services de la Mairie, services de la CCFG, associations sportives, ...
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Retours des éducateurs sportifs sur le respect des règles des jeunes</li> <li>- Amélioration du vivre-ensemble par la pratique sportive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de formations réalisées</li> <li>- Nombre de participants aux formations</li> </ul>

2.3. Assurer l'égalité entre les filles et les garçons dans le sport	
<b>Objectif opérationnel</b>	2.3.1. Garantir des conditions d'accès et des moyens égaux dans le sport pour les filles et les garçons dès le plus jeune âge 2.3.2. Accompagner les clubs sportifs dans leurs transitions vers l'égalité 2.3.3. Accentuer les temps sportifs de proximité à destination des jeunes filles
<b>Actions pressenties</b>	- Séances découvertes de sports pour les tout petits (baby-gym, baby-yoga, ...) - Séances découvertes de sports en pied d'immeuble à destination des jeunes filles - Médiateur sportif
<b>Acteurs mobilisables</b>	Services de la Mairie, services de la CCFG, associations sportives, ... Services de l'Etat, services de la Mairie, services de la CCFG, associations sportives, Office Municipal des Sports, ...
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	- Mise en œuvre de découvertes sportives pour les enfants de bas âge - Amélioration de la fréquentation des clubs par les jeunes filles - Développement de sections féminines - Organisation de temps sportifs en pied d'immeuble - Accompagnement des jeunes filles dans leurs pratiques sportives dans et en dehors du QPV

## Objectifs opérationnels, actions, acteurs et indicateurs

3. Emploi et développement économique			
3.1. Accompagner les transitions dans l'emploi et favoriser la découverte des domaines professionnels pour tous			
<b>Objectif opérationnel</b>	3.1.1. Valoriser le rapprochement de compétences plutôt que le rapprochement de diplômés notamment dans les domaines professionnels en tension	3.1.2. Décloisonner le fonctionnement des structures publiques et privées et favoriser le travail multi-partenarial pour répondre aux besoins des habitants	3.1.3. Encourager la découverte des domaines professionnels à l'échelle locale dès le plus jeune âge
<b>Actions pressenties</b>		- Temps de travail ou rencontres régulières structures publiques/privées	- Un village pour des métiers - Outils de découverte et de mimétisme pour les enfants en bas âge
<b>Acteurs mobilisables</b>		Entreprises privées locales, services de la Mairie, services de la CCFG, France Travail, Alvéole, ...	Service politique de la ville, services de la CCFG, services de la Mairie, Chambre des métiers et de l'Artisanat, Mission Locale Jeunes, entreprises privées locales, Education Nationale, structures associatives, ...
<b>Indicateurs d'évaluation</b>		- Nombre de rencontres structures publiques et privées	- Temps de découverte des domaines professionnels - Nombre de partenaires mobilisés - Effets des animations sur les participants (suites)
3.2. Soutenir et faciliter l'accès à l'emploi pour les publics à besoins spécifiques			
<b>Objectif opérationnel</b>	3.2.1. Proposer une médiation pour les personnes en arrêt de travail de longue durée pour un retour vers l'emploi	3.2.2. Promouvoir et soutenir l'insertion de personnes à besoins spécifiques dans les entreprises locales	3.2.3. Aller vers les publics les plus éloignés de l'emploi à travers un travail de proximité permettant d'instaurer une relation de confiance
<b>Actions pressenties</b>	- Médiateur qui accompagne le dialogue avec l'employeur	- Dialogue avec les entreprises locales - RSA soumis à 15h d'activité par semaine.	
<b>Acteurs mobilisables</b>	Les Bartavelles, structures associatives, PMS, entreprises locales, ...	Services de la CCFG, services de la Mairie, structures associatives, structures de l'insertion, entreprises locales, CMP, ...	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	- Retour vers l'emploi pour les personnes en arrêt de travail de longue durée	- Entrée dans l'emploi des personnes à besoin spécifique - Accompagnement de ce public	



## Objectifs opérationnels, actions, acteurs et indicateurs

3.3. Consolider et structurer les outils afin de lever les freins vers l'emploi			
<b>Objectif opérationnel</b>	3.3.1. Proposer un soutien à la santé mentale et faciliter l'accès à des soins spécifiques	3.3.2. Lutter contre les freins liés à la mobilité dans l'accès à l'emploi ou aux études	3.3.3. Poursuivre l'accompagnement au numérique dans l'accès à l'emploi
<b>Actions pressenties</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Médiation santé mentale</li> <li>- Animations dans le cadre de la journée nationale de prévention du suicide (5 février)</li> <li>- Mutuelle solidaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions dans les établissements scolaires pour rassurer les familles</li> <li>- Travail avec les entreprises locales pour la mise en place de navettes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseiller numérique</li> <li>- Ateliers CV et lettre de motivation</li> <li>- Ateliers "Comment chercher?"</li> </ul>
<b>Acteurs mobilisables</b>	Les Bartavelles, structures associatives, PMS, professionnels médicaux, ...	Education Nationale, structures associatives, Proximiti, services du département, services de la CCFG, services de la Mairie, entreprises locales, ...	France services, Croix-Rouge Française, service politique de la ville, structures associatives, ...
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions mise en place sur la santé mentale</li> <li>- Amélioration de l'accompagnement du public plus fragile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution des réticences des familles à laisser leurs enfants à faire des études en dehors de la Vallée</li> <li>- Amélioration de la connaissance des habitants sur les modes de déplacements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'ateliers organisés</li> <li>- Nombre de personnes accompagnées dans les démarches liées à l'accès à l'emploi via le numérique</li> </ul>

## Objectifs opérationnels, actions, acteurs et indicateurs

1. Lien entre les institutions et les habitants			
1.1. Développer et accompagner le travail partenarial			
<b>Objectif opérationnel</b>	1.1.1. Coordonner les rencontres entre partenaires	1.1.2. Faciliter le dialogue entre les acteurs locaux lors de l'accueil d'un même public	1.1.3. Accentuer les démarches multipartenariales dans la mise en œuvre d'actions
<b>Actions pressenties</b>	- Espaces et temps de dialogue entre partenaires	- Annuaire des partenaires mis à jour, accessible et partagé - Outil commun (fiches navettes par exemple) facilitant l'aiguillage du public entre partenaires	- Liste de diffusion des actions politique de la ville
<b>Acteurs mobilisables</b>	Service politique de la ville, ...	Ensemble des partenaires de la politique de la ville	Ensemble des partenaires de la politique de la ville
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	- Rencontres multi-partenariales organisées	- Création d'outils pour les partenaires - Amélioration de la fluidité de dialogue entre les partenaires	- Création d'outils pour les partenaires - Co-construction de projets

## Objectifs opérationnels, actions, acteurs et indicateurs

1.2. Renforcer et généraliser le travail de proximité			
<b>Objectif opérationnel</b>	1.2.1. Développer des espaces de permanences communs pour les services publics	1.2.2. Renforcer les présences sur le quartier	1.2.4. Poursuivre la démarche d'aller-vers les habitants
<b>Actions pressenties</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permanences de services ressources (Pôle Emploi, CAF, PAD, CARSAT, ...) dans les maisons de proximité</li> <li>- Tiers-lieu avec des partenaires (GRETA, conseiller numérique, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présences des agents sur le terrain afin de dialoguer avec les habitants, et identifier leurs besoins</li> </ul>	
<b>Acteurs mobilisables</b>	Services de la CCFG, Point d'Accès aux droits, CAF, France Travail, services publics, ...	Travailleurs sociaux, services publics et privés, ...	Ensemble des partenaires de la politique de la ville
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de permanences réalisées sur le quartier</li> <li>- Nombre d'habitants accompagnés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de services présents sur le terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de permanences réalisées sur le quartier</li> <li>- Nombre d'habitants accompagnés</li> </ul>



## Objectifs opérationnels, actions, acteurs et indicateurs

1.3. Faciliter les relations entre les institutions et les habitants			
<b>Objectif opérationnel</b>	1.3.1. Être identifié et identifiable par les habitants	1.3.2. Utiliser différents modes de communication à destination des habitants	1.3.3. Identifier et mobiliser des habitants ressources sur le quartier
<b>Actions pressenties</b>	- Lieux d'échange entre habitants et institutions		
<b>Acteurs mobilisables</b>	Ensemble des partenaires de la politique de la ville		
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	- Lieux et temps d'échanges avec les habitants		
1.4. Soutenir la cohésion sociale à travers l'accompagnement des relations entre les habitants			
<b>Objectif opérationnel</b>	1.4.1. Recueillir les besoins et les attentes des habitants	1.4.2. Encourager les partages d'expériences entre pairs	1.4.3. Valoriser différentes situations de réussites des habitants
<b>Actions pressenties</b>	- Centre social - Réseau central d'habitants	- Réseau de pairs	
<b>Acteurs mobilisables</b>	Ensemble des partenaires de la politique de la ville	Service politique de la ville, structures associatives, ...	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	- Identification des besoins et attentes des habitants (enquête)	- Animations avec des retours de pairs - Effet-levier de ces interventions sur les participants	

## Objectifs opérationnels, actions, acteurs et indicateurs

2. Bien-être des habitants	
2.1. Accompagner les foyers dans une transition alimentaire	
<b>Objectif opérationnel</b>	2.1.1. Garantir l'accès à une alimentation saine pour tous en proposant un accompagnement pour la gestion budgétaire des ménages 2.1.2. Porter à connaissance l'offre de produits de qualité et locaux 2.1.3. Lutter contre la précarité alimentaire dans le quartier
<b>Actions pressenties</b>	- Conseiller socio-économique - Rdv des fourchettes - Ateliers multipartenaires (travailleurs sociaux, associations, habitants) type croisement des savoirs
<b>Acteurs mobilisables</b>	Structures associatives, Les Bartavelles, nutritionnistes, service politique de la ville, PAT, services publics, ... ATD-Quart Monde, travailleurs sociaux, services de la CCFG, PAT, habitants, structures associatives, IREPS, ...
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	- Amélioration de l'accès à une alimentation de qualité - Diffusion de l'information - Sensibilisation à destination des habitants du QPV - Réalisation d'un diagnostic

## Objectifs opérationnels, actions, acteurs et indicateurs

2.2. Promouvoir l'accès à un cadre de vie sain en accompagnant les transitions environnementales et énergétiques	
<b>Objectif opérationnel</b>	2.2.1. Porter à connaissance les modes de déplacements existants et inciter l'usage de modes de déplacements alternatifs dans et à partir du lieu de vie 2.2.2. Favoriser les démarches de transition énergétique dans les logements pour garantir une certaine qualité de vie pour les habitants et participer à une transition environnementale globale 2.2.3. Encourager les habitants dans l'accès à des espaces verts de qualité
<b>Actions pressenties</b>	- Ateliers sur la mobilité - Découverte et accompagnement sur le réseau de transport disponible - Animations portant sur l'habitat et la gestion de sa consommation d'énergie - Animations lors de semaine européenne du développement durable
<b>Acteurs mobilisables</b>	Services de la CCFG, services de la Mairie, Proximité, ... Halpades, Haute-Savoie Habitat, services de la CCFG, structures publiques et privées, services de la Mairie ...
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	- Effets de la mise en place des outils sur les déplacements seuls des habitants - Retours des habitants sur les espaces verts (enquête) - Travaux réalisés en termes de végétalisation
2.3. Soutenir la santé mentale des habitants	
<b>Objectif opérationnel</b>	2.3.1. Aller-vers les publics les plus éloignés des services et isolés pour leur proposer un accompagnement individualisé 2.3.2. Proposer des animations de proximité permettant aux habitants de développer leur auto-estime et nouer des liens sociaux 2.3.3. Encourager la pratique d'une activité physique régulière à tout âge
<b>Actions pressenties</b>	- RDV des baskets
<b>Acteurs mobilisables</b>	Service politique de la ville, éducateurs sportifs, associations sportives, Les Bartavelles, ...
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	- Régularité des activités - Retours des participants

